HAL
open science

Elever des lapins Bio

Alexandre Roumet, Anne Uzureau, Marie Christine Favé, Thierry Gidenne, Maud Leray, Pascal Orain, Michèle Theau-Clement, Simon Thomas, Solène Weber

To cite this version:

Alexandre Roumet, Anne Uzureau, Marie Christine Favé, Thierry Gidenne, Maud Leray, et al.. Elever des lapins Bio : guide éleveur.se.s. 2021. hal-03142004

HAL Id: hal-03142004
https://hal.inrae.fr/hal-03142004

Submitted on 15 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Guide éleveur.se.s

Elever des Lapins BiO

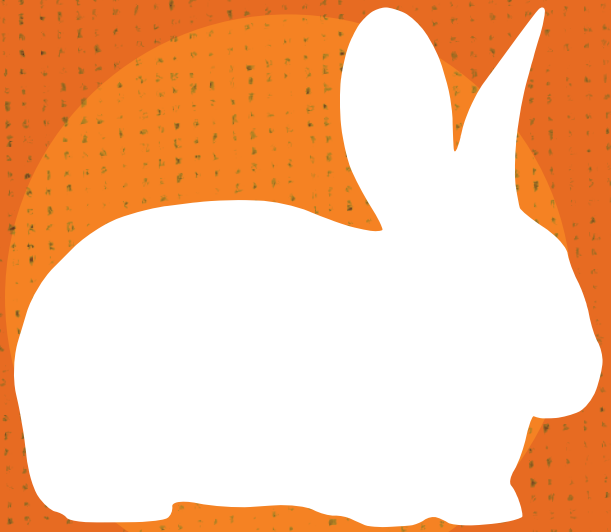

CAB
Les Agriculteurs BIO
des Pays de la Loire

www.biopaysdelaloire.fr

Décembre 2020

GIEE LAPINS : partager et diffuser des bonnes pratiques.

Cette publication a été construite par un groupe d'éleveurs réuni au sein d'un groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

Créés par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, les GIEE (Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental) sont des collectifs d'agriculteurs reconnus par l'État qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux.

Préface

À travers ce guide, vous découvrirez la diversité de cette filière émergente et quelques éléments clés pour la réussite de la production de lapins biologiques, dans le respect d'un équilibre animal/plante/climat/éleveur(se). Cette production n'est pas sans risque et demande un certain temps et de l'expérience pour la maîtriser.

Ce guide est le fruit d'un travail conséquent initié par l'AELBF (Association des Eleveurs de Lapin Bio de France) en 2020. Merci plus particulièrement à Maud Leray, stagiaire, qui a débuté ce projet avec l'encadrement d'un comité de pilotage très actif : INRAE de Toulouse tout particulièrement Thierry Gidenne et Michèle Theau Clément, CIVAM BIO 53, CAB des Pays de la Loire, ITAB, vétérinaires, et éleveurs(ses).

Nous espérons qu'il répondra aux interrogations des multiples porteurs(ses) de projet qui nous sollicitent régulièrement, qu'il sera complémentaire à l'apprentissage et aux échanges d'expériences dans les fermes de producteurs(rices) installé(es), passage important pour se lancer.

Quelques chiffres sont avancés dans le guide, ce ne sont pas des références, mais des exemples. Attention, chacun doit bien définir son projet en fonction de ses réalités (une installation sur 4ha est insuffisante pour être complètement autonome en céréales autoproduites du fait de la rotation). De même, en fonction de sa localisation, si nous sommes à Perpignan, le cycle de production et d'alimentation sont différents de ceux du grand ouest.

L'alimentation des lapins biologiques avec un maximum d'herbe est déterminante pour répondre au cahier des charges, et pour trouver l'équilibre technique et économique de cette production. Nous encourageons chacun à la favoriser au maximum.

Nous espérons que ce guide accentuera la dynamique d'installation en cours et de nouveaux projets vers des terrains peu explorés comme la restauration collective et la filière longue. Il émane d'une dynamique collective forte qui ne demande qu'à s'étoffer.

Pascal ORAIN
président AELBF

Rédacteurs(rices) : *Marie Christine Favé (vétérinaire), Thierry Gidenne (Inrae), Maud Leray (stagiaire à la CAB), Pascal Orain (éleveur), Michèle Theau Clément (Inrae), Simon Thomas (Civam Bio 53), Solène Weber (éleveuse)*

Contributeurs(rices)/Relecteurs(rices) : *les 7 éleveurs(ses) témoins, Stéphane Boucher (vétérinaire), Stéphane Chatellier (vétérinaire), François Lebas (agronome), Antoine Roinsard (Itab), le conseil d'administration de l'Association des Eleveurs de Lapin Bio de France (AELBF)*

Coordinateur(rice) de la rédaction : *Alexandre Roumet (Civam Bio 53) et Anne Uzureau (CAB)*

Sommaire

La filière lapin biologique p.4
Une filière à découvrir p.4
Soutenue par une diversité d'acteurs p.4

Le projet d'installation p.5
Les grands principes de l'Agriculture Biologique p.5
L'atelier cunicole AB p.5
L'installation ou la conversion p.6

Guide technique et réglementations p.7
Le logement p.7
L'alimentation et l'abreuvement p.10
La reproduction p.15
La santé des lapins p.18
L'abattage et la transformation p.22
La commercialisation p.23
Références technico-économiques p.24

Témoignages p.27
Romain Lombard : Un suivi CIAP pour une installation accompagnée p.28
Sylvie Girandier : Un système 100% parcs fixes p.30
Jean-Pierre GOBY : Enseignement et agroforesterie p.32
Jean-Mathieu BILLOUD : Une vie complète à la ferme p.34
Carine POTEAUX : Le lapin bio en filière semi-longue p.36
Pascal ORAIN : Adapter sa conduite en fonction des saisons p.38
Laura ZUANELLA : Des lapins pour 2020/2021 ..... p.40

Conclusion et contacts p.42

Une filière à découvrir ...

L'Agriculture Biologique (AB) se développe fortement depuis 10 ans. Les produits issus de l'agriculture biologique prennent de plus en plus de place dans l'alimentation des français qui cherchent à s'inscrire dans une démarche durable, plus respectueuse de l'environnement et de leur santé. Cependant la cuniculture biologique (AB) n'a pas connu le même essor que les autres productions (Antoine ROINSARD, Biofil n°109). En France, le nombre de cuniculteurs AB est d'environ 30 en 2019. La production cunicole AB est de 8000 à 10000 lapins produits par an, pour environ 50 millions produits en agriculture conventionnelle (ateliers hors-sol).

Cette production biologique connaît une grande diversité de systèmes d'élevage. De grandes marges de progrès sont possibles, notamment la conduite du cheptel reproducteur, le logement ou l'alimentation, les pathologies et la prophylaxie. Les stages, formations et échanges entre éleveurs et porteurs de projet sont primordiaux pour combler le vide technique et aider à l'installation de nouveaux ateliers. L'Association des Eleveurs de Lapin Bio de France (AELBF) mutualise les connaissances et anime les échanges entre éleveurs, chercheurs, pour mieux maîtriser la conduite d'un atelier cunicole AB.

Un atelier cunicole AB demande un lien au sol fort autour d'un système pâturant. Il faut donc disposer de terres agricoles pour s'installer, et il faut associer des compétences d'éleveur et de cultivateur (prairies et céréales). Désormais, la cuniculture AB dispose d'un cahier des charges Européen, qui sera appliqué à partir du 1er janvier 2022.

En France, la viande de lapin apparaît comme un produit traditionnel, et sa consommation est en déclin (-2% entre 2010 et 2018, IFOP 2018), notamment par une perte de visibilité des produits en GMS. La production de lapins bio a toute sa place pour renforcer l'image d'une viande saine et savoureuse auprès du consommateur.

La commercialisation de viande de lapin AB est surtout en circuits courts : vente directe à la ferme, en AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne), en Biocoop. Actuellement, la demande en lapin AB excède la production. La filière cunicole biologique est en recherche de nouveaux producteurs, sachant que les consommateurs souhaitent un produit sain, de qualité et local. Plusieurs voies de commercialisation ne sont pas exploitées pour le moment, faute de production suffisante : restauration collective, filière de commercialisation semi-longue et longue en GMS. A ce jour, Bretagne Viande Bio est la seule entreprise à faire le lien entre éleveurs, abattoirs et commerçants à l'échelle de la Bretagne. Sa volonté de s'étendre sur tout le Grand Ouest permettra de démocratiser la présence de viande de lapin biologique dans les magasins spécialisés sur ce secteur. Le marché parisien n'est pas à écarter avec près de 20% de la consommation de lapin, en 2011, et très peu d'élevages de lapins biologiques dans cette région.

Par ailleurs, l'IFOP (Institut Français d'Opinion Publique) a publié en 2018, les résultats d'une enquête d'opinion auprès des consommateurs concernant la viande de lapin. Les résultats sont plutôt encourageants et démontrent une certaine confiance du consommateur pour la cuniculture.

En savoir plus :

https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2018/09/114872-Synth%C3%A8se-quali-quanti-1.pdf

... Soutenue par une diversité d'acteurs

La filière cunicole biologique est en cours d'acquisition de données techniques et économiques. Plusieurs acteurs se mobilisent afin d'acquérir ces données et promouvoir la filière. Parmi eux, l'AELBF, la CAB (Coordination AgroBiologique) Pays de la Loire, le CIVAM Bio 53, l'ITAB (Institut de l'agriculture biologique), ou encore l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement).

L'AELBF

Créée en 2014, l'Association des Éleveurs de Lapin Bio de France regroupe des éleveurs de lapins sous le cahier des charges de la cuniculture biologique, et des porteurs de projet à l'installation en cuniculture AB, ainsi que quelques éleveurs de lapins au pâturage (sans certification AB). Outre sa contribution au cahier des charges de la cuniculture AB, l'AELBF participe à la promotion de la filière cunicole biologique. Elle accompagne les éleveurs et les porteurs de projet grâce à une liste de diffusion, des formations, portes-ouvertes et journées à thème animées par le CIVAM Bio 53 et la CAB des Pays de la Loire. Elle participe aussi à l'acquisition de données technico-économiques avec l'INRAE (Occitanie-Toulouse). **En savoir plus :** http://aelbf.fr/

La CAB Pays de la Loire

Référence régionale en Agriculture Biologique, la Coordination AgroBiologique des Pays de la Loire soutient la filière cunicole biologique depuis de nombreuses années. Dès 2004, elle encadre un groupe d'échanges techniques et pratiques autour du lapin biologique. Son objectif : valoriser la filière et inciter les éleveurs à échanger entre eux autour de différentes thématiques telles que le logement, l'alimentation, la reproduction ou la santé. La CAB participe également à la diffusion des données et avancées de la filière par le biais de bulletins, de son site internet ainsi que celui de la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique). La CAB anime la vie associative de l'AELBF et elle est impliquée dans les programmes de recherches avec les autres partenaires. **En savoir plus :** http://www.biopaysdelaloire.fr/?s=lapin

Le CIVAM Bio Mayenne

Situé dans les Pays de la Loire, le Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture biologique et le Milieu rural de la Mayenne est au plus proche des éleveurs de lapins biologiques. En collaboration directe avec l'AELBF, le CIVAM Bio anime des formations installation ainsi que des formations techniques sur l'élevage de lapins bio, des journées à thème et dynamise les échanges depuis plus de 15 ans.

En savoir plus : http://www.civambio53.fr/produire-bio/#production-animale

Les instituts techniques et scientifiques

Les projets de recherches, encore peu nombreux, ont permis d'obtenir les premières références concernant la conduite d'un élevage de lapins biologiques, et de considérer les voies d'amélioration de la filière.

Des fiches techniques concernant l'alimentation, la santé ou encore le logement (cf. site web ITAB) sont disponibles. L'INRAE conduit avec l'ITAB divers projets pour fournir de nouvelles connaissances technico-économiques et proposer de nouvelles modalités de conduite du pâturage.

Un outil de simulation (Patulap) de la croissance des lapins au pâturage est disponible. L'INRAE développe également une application smartphone (GAELA) d'assistance à la conduite d'un atelier cunicole AB, et qui permet d'enregistrer les performances des animaux, elle est disponible et déjà utilisée dans plusieurs élevages. Cette application est actuellement gratuite, on peut l'obtenir sur simple demande par mail à : thierry.gidenne@inrae.fr

Les grands principes de l'Agriculture Biologique

« L'agriculture biologique est un système de production qui maintient et améliore la santé des sols, des écosystèmes et des personnes. Elle s'appuie sur des processus écologiques, la biodiversité et des cycles adaptés aux conditions locales, plutôt que sur l'utilisation d'intrants. L'AB allie tradition, innovation et science au bénéfice de l'environnement commun et promeut des relations justes et une bonne qualité de vie pour ceux qui y sont impliqués. »

En quelques mots, l'AB en élevage animal c'est :

- *une alimentation bio produite majoritairement sur la ferme (autonomie alimentaire),*
- *construire la santé des animaux,*
- *un accès obligatoire des animaux au plein air,*
- *des bâtiments adaptés aux animaux et permettant leur bien-être,*
- *une mixité autorisée sur des espèces différentes (polyculture-élevage).*

L'atelier cunicole AB

L'élevage de lapins biologiques est, actuellement encore, encadré par différents textes :

- *le règlement cadre (CE) n°834/2007,*
- *le règlement d'application (CE) n°889/2008,*
- *le cahier des charges français CC-FR-BIO.*

A compter du 31 décembre 2021 le règlement (UE) 2018/848 du Parlement Européen et du Conseil abrogera le règlement (CE) n°834/2007.

***A compter du 01 janvier 2022,** la réglementation relative à l'élevage de lapins bio s'établira au niveau européen par le règlement d'exécution (UE) 2020/464 de la commission. Les éléments détaillés de la nouvelle réglementation figurent dans les différentes parties du guide (animaux, conversion, logement, alimentation, ...).*

*Pour être certifié bio, il faut que l'éleveur se rapproche d'un organisme certificateur. Celui-ci se charge des contrôles (minimum 1 fois par an), il vérifie que le cahier des charges est bien appliqué. Également pour la conversion, l'éleveur doit se notifier auprès de l'Agence Bio (**https://www.agencebio.org/**).*

Les atouts du lapin bio

La filière cunicole biologique est jeune, dynamique et apporte de grandes satisfactions. Les éleveurs déjà en place semblent apprécier le rapport avec leurs animaux, et ils promeuvent une gestion basée sur leur observation et leur suivi. Les consommateurs sont, quant à eux, demandeurs de viande de lapin bio jugée plus saine, goûteuse et moins grasse.

L'élevage cunicole AB est peu standardisé, et chaque éleveur adapte son système à sa personnalité, aux conditions pédoclimatiques locales, et aux biens à disposition : abris mobiles, parcs fixes ou semi plein-air. Les voies de commercialisation sont multiples : les ventes sont majoritairement locales au plus proche des consommateurs (à la ferme, AMAP, marchés locaux), sachant que la commercialisation circuits courts (avec un intermédiaire) est encore peu développée.

Par ailleurs, le lapin consomme des fibres et végétaux impropres à la consommation de l'Homme. Il est donc très peu concurrent de l'alimentation directe de l'Homme, et il présente une opportunité pour la consommation de viande dans le futur. L'impact écologique de l'élevage de lapins est faible, et entre dans une démarche de production de viande plus respectueuse de l'environnement.

Enfin, le lapin est une viande diététique (équilibre des acides gras, faible teneur en cholestérol, source de minéraux et vitamines) en concordance avec les recommandations nutritionnelles pour l'Homme. L'alimentation et l'élevage extérieur permet une viande enrichie naturellement en oméga 3. De plus le lapin bio est abattu plus âgé que le conventionnel, ce qui rend la viande plus riche en goût et plus ferme

Monter son projet étape par étape

Se recentrer sur soi-même

La création d'un atelier de production est un projet professionnel personnel qui doit s'inscrire dans le temps. La cohérence avec votre mode de vie et vos valeurs est une nécessité. Pour cela, il est important de vous recentrer sur vous-même pour prendre conscience de ce qui vous anime.

Analyser sa situation

(source : compilation guides CAB volailles et chèvres)

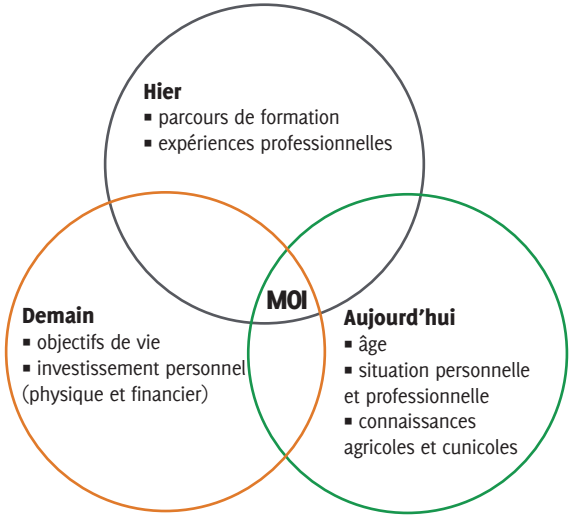

Il est également primordial de se poser les bonnes questions :

- *pour quelles raisons ce projet ?*
- *pourquoi l'élevage de lapins ?*
- *quels sont les objectifs d'installation ?*
- *quelles sont mes attentes ?*
- *quels pourraient être les freins à mon installation ?*
- *quelles perspectives de mon organisation de travail pour cet élevage et ma vie personnelle ?*

Définir son exploitation

Que vous vous installiez ou que vous soyez déjà en activité, que vous soyez en bio ou disposiez d'ateliers de production conventionnels, les ressources à votre disposition ne sont pas les mêmes. Il faut donc synthétiser tout ce qui est en votre possession afin d'établir au mieux la liste des investissements qu'il vous sera nécessaire de faire pour mettre en place l'atelier lapin bio.

Le projet d'installation

Situer son exploitation dans sa région agricole

La région agricole va définir les contraintes et les opportunités que vous pourrez rencontrer à l'installation mais aussi au moment de la commercialisation des produits. Il faut donc s'informer sur les infrastructures à proximité, en particulier les abattoirs et les points de vente. Il est intéressant de mener une étude de marché. Cette étude de marché va permettre de connaitre le potentiel de vente mais aussi et surtout si je suis capable de démarcher pour vendre (cf. formation créer son élevage de lapins bio).

Définir ses attentes

L'installation d'un atelier de production demande du temps. Il doit pouvoir subvenir à vos besoins sans mettre en péril l'exploitation agricole. Afin de construire un projet en accord avec vos attentes, il est nécessaire de les définir : revenu, investissements en matériel et en personnel, le temps de travail disponible pour cet atelier, etc. A partir de cela vous pourrez établir les grandes lignes de votre projet : taille de l'atelier et foncier nécessaire pour couvrir les besoins en alimentation des animaux, système d'élevage, temps de travail et revenu attendu par rapport à vos objectifs de production.

Savoir si je suis prêt à ces métiers

Comme tout élevage, la cuniculture nécessite de l'attention et du temps. Malgré une apparence douce et attirante, élever des lapins en AB est une activité physique (manipulation d'abris, position basse continue, abattage à la ferme…). Ce métier ou ces métiers nécessitent également une grande polyvalence pour assurer toutes les étapes de production, qui varient suivant les saisons, ainsi que la transformation et la commercialisation. Comme il n'existe pas de standardisation du système d'élevage, chaque cuniculteur va développer son propre système pour s'adapter au contexte pédoclimatique et économique de sa région. Enfin, le cahier des charges biologique rend difficile la conversion d'un atelier cunicole conventionnel en AB, et il est souvent plus facile de partir d'un projet "vierge".

L'installation ou la conversion

Ce guide aborde les différents aspects de la création d'un atelier cunicole biologique (réglementation, conduite d'élevage…). Pour l'illustrer, des éleveurs et des porteurs de projet (cf tableau ci-dessous), des vétérinaires témoignent de leur expérience. En complément de ce guide, des fiches techniques FNAB (www.fnab.org), et ITAVI (Institut Technique de l'Aviculture) (www.itavi.asso.fr/) sont disponibles en ligne.

Chaque organisme du réseau FNAB (GAB ou Civam bio) est également à votre disposition pour vous accompagner de la naissance à la concrétisation de votre projet.

Des fiches techniques en cuniculture AB ont également été publiées en 2013 par l'ITAB, et sont disponibles gratuitement :

http://itab.asso.fr/programmes/lapinbio.php

NOM Prénom	Nombre de lapines	Nombre de lapins produits par an	UTH sur l'atelier	Type de logements
GIRANDIER Sylvie	32	400	0,5	Parcs fixes
GOBY Jean-Pierre	25	400	0.3	Abris mobiles Parcs fixes
ORAIN Pascal	60 à 65	1200-1500	0,8 à 1	Abris mobiles Parcs fixes
POTEAUX Carine	24	/	0,5	Abris mobiles
LOMBARD Romain	35	400	0,5	Abris mobiles Parcs fixes
BILLOUD Jean-Mathieu	45	625	0,75	Parcs fixes
ZUANELLA Laura	5	/	/	Abris mobiles

Présentation des différents systèmes de production

Les points clés pour s'installer ou se convertir en élevage de lapins biologiques sont :

- *définir votre système d'élevage et bâtir "techniquement" votre projet, et en particulier disposer de terres agricoles (voir la section guide technique)*
- *contacter un organisme d'accompagnement en AB du département, par exemple dans l'ouest : la CAB Pays de la Loire, le CIVAM Bio 53 pour faire part de votre projet*
- *prendre contact avec les différents organismes certificateurs du département pour éditer des devis*
- *adhérer à l'AELBF pour participer à la liste de diffusion entre adhérents, aux formations…*
- *signer un contrat avec un organisme certificateur et se déclarer à l'Agence Bio.*

Pour vous aider dans votre installation ou conversion, la CAB Pays de la Loire met à disposition sur son site internet une fiche technique « S'engager en bio » :
http://www.biopaysdelaloire.fr/producteurs/conversion-bio/

Julien MARCHAND : une installation sereine sur l'exploitation familiale

« Après avoir réalisé une formation pour adulte me permettant d'obtenir la capacité professionnelle agricole, je me suis installé aux côtés de mon père. Je voulais une production peu répandue dans la région et l'élevage de lapins bio me permettait de m'installer sans trop d'investissements. J'ai débuté mon projet d'élevage de lapins bio en fin d'année 2018-début d'année 2019 et les premiers lapins ont été abattus en juillet 2019. Pour m'installer, j'ai eu le soutien de l'AELBF, d'éleveurs et de chercheurs pour l'aspect alimentation. Toujours du côté alimentation, je bénéficie des cultures présentent sur la ferme ce qui me permet d'être 100% autonome. »

Laura ZUANELLA : Des lapins pour 2020/2021

« Avec Antoine, nous nous sommes installés en début d'année 2020 à Pelousey (25). Si nos activités principales sont la production de viande d'agneaux et la culture de légumes plein-champ, nous souhaitions développer de petits ateliers complémentaires. L'envie de créer un atelier lapins vient de mon attirance pour l'animal mais aussi de mon goût pour sa viande. Si le projet était déjà présent dans nos esprits depuis longtemps, la rencontre d'éleveurs en cours d'installation n'a fait que le confirmer.

Le choix de l'Agriculture Biologique allait de soi. Nous avons un fort engagement bio sur l'exploitation et nous prêtons également beaucoup d'attention à la conservation des races. Pour les lapins, si le Fauve de Bourgogne est plus répandu, le Sablé des Vosges est difficile à trouver. Cela constitue d'ailleurs un des freins à notre installation.

L'élevage de lapins dépend aussi du volet abattage. Peu d'abattoirs sont présents dans la région et ils sont encore moins nombreux à pouvoir associer certification Agriculture Biologique et abattage de lapins. L'objectif à moyen terme est donc de construire une tuerie à la ferme. Concernant l'accompagnement technique, cela ne nous préoccupe pas trop. Nous avons quelques personnes ressources, pour la plupart éleveurs particuliers, avec lesquelles échanger. Nous nous sommes également beaucoup renseignés sur internet et adapterons nos pratiques en fonction des problématiques rencontrées. L'AELBF est également très intéressante mais les formations sont souvent trop loin pour nous."

La réglementation en cuniculture AB impose l'utilisation maximale du pâturage. **Donc, il faut disposer de terres agricoles pour installer son atelier.** *Le choix de l'habitat des lapins est très important. Haies, talus, arbres apportent la protection (vent, pluie, prédateurs), la sécurité, régulent les circulations d'eau, et abritent bon nombre d'animaux, de plantes, de champignons, bactéries et autres microorganismes qui participent à la régulation des écosystèmes et des maladies possibles des lapins domestiques.*

Il est important de bien calculer les surfaces nécessaires avant d'engager son projet. Ce calcul se fera en fonction du nombre d'animaux (femelles, mâles et lapins produits) présents sur la ferme et qui donnera une consommation d'herbe et de céréales par an. En parallèle, il faudra estimer le rendement moyen par hectare pour connaitre la surface nécessaire. Bien sûr ce dernier critère sera à adapter selon les régions et le contexte pédoclimatique.

A titre d'exemple, pour le système cunicole AB actuellement le plus pratiqué en France (abris mobiles pour les reproducteurs et parcs fixes pour les lapins en engraissement), et pour un atelier géré à mi-temps (soit un élevage de 40 lapines en production, la surface raisonnable pour assurer un pâturage est au minimum de : 1 ha pour les parcs fixes, 1 ha pour les reproducteurs. A cette surface de pâturage, il faut ajouter 2 ha pour les cultures de céréales et protéagineux (plus de détails sont donnés dans la section alimentation).

Ainsi dans une logique d'élevage en Pays de la Loire, au total 4-5 ha de terres sont recommandés pour installer un atelier lapin AB de 40 reproductrices.

Le logement

Le logement peut être en plein air ou en bâtiment. Un logement de qualité assure le confort et l'hygiène des lapins qui y vivent et le confort de l'éleveur qui y travaille. Un travail dans de bonnes conditions assure le calme de l'éleveur et donc des lapins. Les lapins ont besoin de surface pour se nourrir, se reposer, se déplacer, sans gêner les autres animaux du troupeau, se sentir en sécurité, et vivre leur vie sociale (jeux, éducation, reproduction).
Sont autorisés en élevage de lapins en Agriculture Biologique les logements mobiles et les bâtiments fixes, ainsi que des parcs fixes avec abri. Leur superficie doit respecter les critères minimum du tableau ci-dessous. Mais, pour assurer un pâturage optimum (et ainsi être en accord avec le règlement qui impose un usage maximum du pâturage), les surfaces indiquées ci-dessous sont clairement insuffisantes. Plus de détails sont données dans la section alimentation et pâturage.

Surfaces réglementaires minimales d'élevage des lapins en Agriculture Biologique selon la catégorie d'animaux

	Espace intérieur* de repos hors plateformes, en m²/lapin		Espace extérieur végétalisé** hors plateformes, en m²/lapin	
	Bâtiment fixe	Logement mobile	Bâtiment fixe	Logement mobile
Lapines allaitantes + lapereaux jusqu'au sevrage	0,6m²/lapine (PV***‹6kg) + portée 0,72m²/lapine (PV›6kg) + portée		2,5m²/lapine + portée	
Lapines gestantes et reproductrices	0,5m²/lapine(PV‹6kg) 0,62m²/lapine(PV›6kg)		2,5m²/lapine	
Lapins en engraissement (sevrage-abattage) et de remplacement (fin d'engraissement à 6 mois)	0,2m²/lapin	0,15m²/lapin	0,5m²/lapin	0,4m²/lapin
Mâles adultes	0,6m²/mâle 1m²/couple (accouplement)		2,5m²/mâle	

* *surface de la partie abritée du logement*
** *pâturage*
*** *PV = Poids Vif*

De plus :

Pour répondre aux besoins physiologiques et comportementaux des lapins, voici le lieu de vie possible pour les lapins en élevage :

- *les lapins en croissance sont logés en groupe et peuvent brouter directement au sol ; si les conditions climatiques le permettent. Les lapins adultes peuvent être logés individuellement, dans la mesure où ils peuvent garder au moins un contact visuel avec des congénères.*
- *les espaces intérieurs des logements ont une hauteur permettant aux lapins de se tenir debout, oreilles dressées, offrir un nid à chaque femelle et sa portée, un abri couvert avec des cachettes sombres et des matériaux à ronger (branches d'arbres,...).*
- *les espaces extérieurs des bâtiments fixes contiennent des plateformes surélevées, des clôtures de hauteur et profondeur suffisantes, un accès obligatoire à un parcours végétalisé, un abri couvert avec des cachettes sombres et des matériaux à ronger.*

En savoir plus : *Règlement (UE) 2018/848 du 30 mai 2018 et Règlement d'exécution (UE) 2020/464 du 26 mars 2020*

Les logements sont un élément clé de l'élevage de lapins. Lieu de vie, de repos, d'alimentation, d'exercice et des relations sociales, il est essentiel de mettre à disposition des logements de qualité pour garantir le bien-être des animaux. L'orientation, l'emplacement des logements fixes ou mobiles a aussi une incidence sur l'équilibre de l'élevage tant pour les lapins et autres animaux du lieu que pour les humains.

L'auto-construction est très répandue, c'est une activité chronophage qu'il faut inclure dans son temps d'installation. Certains porteurs de projet ont fait réaliser des prototypes d'abris à des entreprises récemment. L'enjeu est d'allier solidité (résistance aux prédateurs et à la météo), durabilité (matériaux écologiques), insertion dans le paysage et pour les logements mobiles, légèreté (facilité de déplacement). L'autoconstruction, c'est aujourd'hui une grande diversité de logements pour lapins, l'expression de la créativité des éleveurs. Cette créativité permet aussi d'offrir aux lapins et aux éleveurs des modes de logement et de travail qui répondent aux aspirations et goûts de chaque éleveur dans sa ferme. Il faut également prendre en compte l'enveloppe budgétaire destinée à la construction des logements.

Les logements mobiles

Les logements mobiles sont placés sur une prairie selon le plan de pâturage prévu par l'éleveur, et ils doivent être déplacés aussi souvent que possible pour une utilisation maximale du pâturage. Cette mobilité permet aux lapins l'accès à une herbe fraîche et disponible chaque jour, pâturable à travers un plancher grillagé.

La partie abritée du logement mobile permet d'y disposer une mangeoire pour grains ou granulés (céréales etc.) et/ou un râtelier pour le foin (cf. schéma page suivante). L'abri permet aussi aux animaux de s'y reposer, de jouer, se cacher, ou pour les lapines d'y faire leur nid.

Logements mobiles

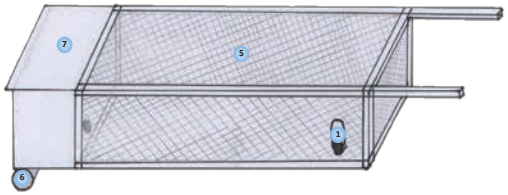

1 Abreuvoir :
- système glouglou
- pipette
- surface d'eau libre
- abreuvoir volailles

5 Structure :
- bois
- PVC
- acier galvanisé
- grillage

7 Toit :
- bois
- tôle ondulée
- ardoise
- contre-plaqué

6 Système de roulement :
- tube PVC
- roues

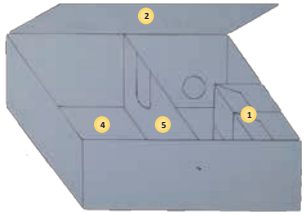

1 Alimentation :
- trémie
- filet à foin

4 Nid :
- foin
- paille

2 Toit :
- bois
- tôle ondulée
- ardoise
- contre-plaqué

5 Cloison amovible :
- bois

Exemple de logement mobile : description intérieure et extérieure

(source : dessins réalisés par Maud Leray à partir de constats de terrain)

La qualité de la partie "abritée" est primordiale, et le système de fermeture doit résister à l'attaque de prédateurs potentiels (en particulier les chiens, les rapaces, voire des renards ou autres petits carnivores tels que chats, fouines, belettes).

Intérieur d'un abri mobile

Abri mobile chez Carine Poteaux

Exemple d'un système pour déplacer l'abri mobile

Abris mobiles à l'IUT de Perpignan

Les abris sur parcs fixes

Les parcs fixes, étendues d'herbe clôturées, sont souvent placés les uns à côté des autres. Avec un ou plusieurs abris par parc, les lapins gambadent librement sur la prairie pour s'y alimenter. Tout comme en abris mobiles, la surface abritée permet à l'éleveur de mettre à disposition des lapins des céréales, de l'eau... Les lapins peuvent s'y reposer, se cacher ou faire leur nid.

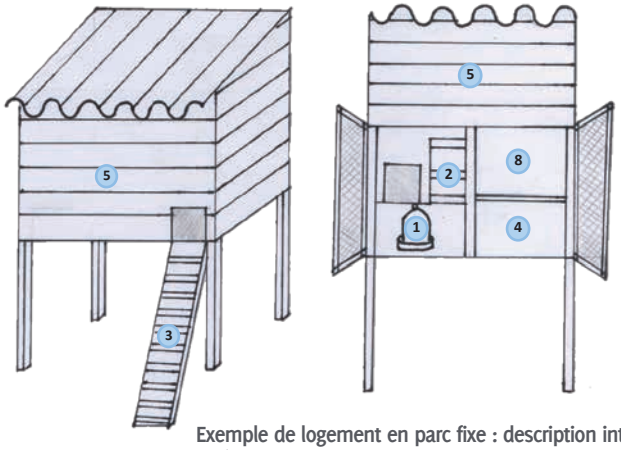

1 Abreuvoir :
- système glouglou
- pipette
- surface d'eau libre
- abreuvoir volailles

2 Alimentation :
- trémie
- filet à foin

3 Rampe d'accès :
- bois

4 Nid :
- foin
- paille

5 Structure :
- bois
- PVC
- acier galvanisé
- grillage

8 Zone de repos

Exemple de logement en parc fixe : description intérieure et extérieure

(source : dessins réalisés par Maud Leray à partir de constats de terrain)

Il existe différents modèles, à ras le sol ou surélevés à hauteur d'Homme, avec un aménagement intérieur avec ou sans plateforme.

Intérieur d'un abri en parc fixe chez Sylvie Girandier

Vue extérieure d'un abri en parc fixe chez Romain Lombard

Entretien

L'entretien des logements consiste d'abord au nettoyage régulier, mais aussi à la réparation des installations quand elles sont endommagées. Intervenir au plus vite permet de prolonger la durée de vie du logement mais également de prévenir toute attaque de prédateurs.

Avantages et inconvénients des systèmes mobiles et fixes

Avantages et inconvénients des deux systèmes de logement
(source : tableau rédigé à partir de plusieurs ouvrages, articles, témoignages et constats de terrain).

Abris mobiles	**Avantages**	- meilleure gestion du pâturage (quantité, qualité) - limite les risques sanitaires (possibilité de co-pâturage (alterné avec d'autres herbivores), étalement des excréments, facilité d'isolement) - diminution du risque de prédation - facilité de gestion de la reproduction, des soins et des interventions diverses sur les lapins - engraissement des lapereaux par petits lots
	Inconvénients	- déplacement quotidien des abris (temps, effort physique) - gestion de l'eau - disponibilité des abris (auto-construction, temps de fabrication) - blessures au niveau des pattes dues au grillage au sol
Parcs fixes	**Avantages**	- travail simplifié (pas de déplacement d'abris, facilité d'alimentation) - possibilité de relier les abris au réseau d'eau - retour de l'instinct naturel - mise à hauteur d'Homme des abris possible
	Inconvénients	- risque de fuite des animaux - gestion des prédateurs - maîtrise des cycles parasitaires - lapins difficiles à isoler - contention pour l'intervention sur les animaux - difficulté de faucher les refus - complexité pour resemer (prairie, autres cultures) - gestion de l'herbe plus compliquée (si la surface est insuffisante au départ)

Prairie avec abris mobiles en période estivale chez Pascal Orain

Parc fixe chez Jean-Matthieu Billoud

Lapins en parc fixe

Protection des lapins et gestion des prédateurs

Animaux domestiques ou sauvages, dans les airs ou sur terre, nombreux sont les prédateurs du lapin, par exemple : chiens (attaques fréquentes), renards, et divers petits carnivores tels que chats, fouines, belettes; mais aussi des rapaces (buses) ou autres oiseaux : corbeaux, pies, goélands. Pour prévenir les attaques, il est possible de mettre en place un grillage (vertical) enterré. La mise en place de clôtures électriques est souvent conseillée, ainsi qu'un entretien régulier des abords de parcelles. Certains éleveurs sécurisent l'ensemble de l'espace dédié à l'élevage des lapins par un grillage plus haut et/ou plusieurs fils de clôture électrique autour de l'atelier.

La présence d'oies ou de chiens peut également servir d'effaroucheur, de par leur bruit ou leur notion de territoire. Une alternative est d'abriter les animaux chaque nuit. Concernant la prédation par les rapaces, une prévention consiste à disposer des zones de refuges ou cachettes sur la zone de pâturage (palettes, tôles, ...) ou de déployer un filet de protection horizontal, voire un maillage de ficelles au dessus des parcs. L'utilisation de logements mobiles est recommandée dans les zones à forts risques de prédation, et peut être complétée par une clôture de la pâture.

Les températures négatives hivernales comme celles estivales très chaudes peuvent entraîner un risque de mortalité des jeunes lapereaux (moins de 15 jours). Il est important de bien isoler les logements pour protéger au mieux les animaux vis à vis du froid et du chaud.

de vétos

"Il y a trois stades critiques face aux chaleurs : la mise-bas pour la lapine, entre 8 et 13 jours pour les lapereaux et la fin d'engraissement pour le lapin. Il y a différents moyens pour lutter contre les chaleurs : la brumisation (en veillant à ce que le sol ne devienne pas de la boue), favoriser les zones d'ombre naturelles (ombrières) et ventilées".

L'alimentation et l'abreuvement

Se nourrir et être nourri ne se limite pas à ingérer des aliments, des unités fourragères, des calories calculées sur des tables à partir d'analyses de laboratoire. L'équilibre de l'alimentation tient autant à la nature et à la qualité qu'à la quantité et à la diversité des aliments qui la composent. Sans oublier la mode de préhension ou de distribution des aliments. Repérer son aliment, et, pour le lapin et nombre d'herbivores, le regarder, le sentir, le toucher, s'en rapprocher, et choisir de le manger ou pas sont des préalables favorables à l'alimentation. Durant ces préliminaires l'organisme commence déjà à préparer la digestion. Le lapin lorsqu'il en a le choix sait équilibrer son alimentation et choisir des plantes qui rééquilibrent les excès et carences (plantes limitant les parasites externes comme internes, plantes favorisant l'activité sexuelle, etc).

Pour cette section, les données ont été tirées principalement de deux ouvrages :

- ***Le lapin – De la biologie à l'élevage*** *(Gidenne et al., 2015) - version numérique (Epub) gratuite, en téléchargement aux éditions Quae,* https://www.quae.com/product/1342/9782759224180/the-rabbit
- ***Le lapin – Elevage et pathologie*** *(LEBAS et al., 1996), disponible gratuitement sur le site de la FAO,* http://www.fao.org/3/t1690f/t1690f.pdf

Concernant l'alimentation, il est prévu par le règlement 2018/848 que :

- *l'alimentation ne peut être rationnée, sauf si des raisons vétérinaires le justifient*
- *100% de l'alimentation doit être d'origine biologique*
- *au moins 70% des aliments proviennent de l'exploitation ou de la région*
- *au moins 60% du régime alimentaire est constitué de fourrages grossiers*
- *les lapins ont accès au pâturage dès que les conditions climatiques le permettent*
- *le pâturage se fait sur des pâtures biologiques, et son utilisation maximale est recommandée pour être en phase avec le principe de base du lien au sol en agriculture biologique.*

L'abreuvement

L'eau a un rôle essentiel dans l'alimentation et la santé des animaux. Chez le lapin, l'eau a un rôle mécanique sur le duodénum, lieu d'absorption des nutriments. **Elle doit être disponible à volonté et de qualité**, *permettant au lapin de couvrir ses besoins à tout moment. Un manque d'eau conduit rapidement (en 24h) à une diminution de l'ingestion d'aliment et donc à une perte de poids (Finzi et al., 1992), voire à une mortalité. A moyen terme, cela peut accroître le risque de calculs rénaux. La consommation d'eau s'effectue par deux voies : les aliments et l'eau de boisson. La température ambiante et la teneur en eau des aliments conditionnent la quantité d'eau consommée. Si la température ambiante augmente au-delà de 20°C, la consommation d'eau s'accroît. De la même manière, un aliment sec ou peu humide entraîne une augmentation de la consommation d'eau. En conditions tempérées, un aliment contenant plus de 70% d'eau (racines, pâturage de printemps et d'automne par exemple) permet de répondre aux besoins en eau du lapin. La consommation d'eau est estimée de 1,5 à 2,5 fois la quantité de matière sèche ingérée selon l'âge et le stade physiologique du lapin. Par exemple si une lapine en gestation consomme en moyenne 250 grammes de granulés par jour, elle boira donc environ 500ml (1/2 litre) d'eau par jour. Une lapine en lactation consommera encore plus.*

Il n'existe pas de références spécifiques pour la qualité de l'eau destinée aux lapins. L'eau potable (pour l'Homme) convient bien pour la cuniculture. Une eau de mauvaise qualité peut être à l'origine de troubles digestifs et/ou d'une diminution des performances de production. Comme pour l'eau potable, le pH de l'eau doit être proche de la neutralité (6,5-7,5).

Il existe différents systèmes d'abreuvement des lapins. L'utilisation de pipettes, très largement répandues en élevage conventionnel, est adaptée à l'élevage de lapins biologiques et demande moins d'entretien qu'un abreuvoir à réservoir (« biberon », cuvette, glouglou…). La propreté du système d'abreuvement doit être irréprochable pour limiter les risques de troubles digestifs et favoriser la consommation en eau. Le renouvellement régulier de l'eau et un nettoyage fréquent du système d'abreuvement préviennent de la multiplication de microalgues.

Les aliments

Le lapin est un herbivore monogastrique et caecotrophe, avec un système digestif adapté à l'ingestion d'herbe et de fourrages. Sa digestion se déroule en deux étapes: une première étape de digestion enzymatique, entre la bouche et la fin de l'intestin grêle ; une seconde étape de digestion microbienne, dans le cæcum et le côlon proximal.

Les sources alimentaires du lapin sont multiples : fourrages, céréales et concentrés, granulés complets, complémentation minérale, mais également les caecotrophes. Son goût pour les saveurs douces et amères l'amènera tout de même à trier son alimentation. Il privilégiera souvent un aliment énergétique (graines, racines) à un aliment fibreux (foin sec, plantes âgées).

La caecotrophie est un comportement naturel du lapin qui lui permet d'ingérer, par prélèvement direct à l'anus, des crottes molles ou caecotrophes. Ces caecotrophes, sous forme de grappes recouvertes de mucus, constituent une source non négligeable de protéines, de vitamines et de minéraux. Leur consommation a lieu en fin de nuit ou au cours de la matinée, 8 à 12h après le repas ou le pic de consommation. Ce processus de caecotrophie permet la digestion de la cellulose des plantes. Une spécifité du lapin (avec les ruminants) qui lui confère un rôle particulier dans les écosystèmes.

Article bulletin des GTV de Samuel Boucher «L'autopsie du lapin : geste technique»

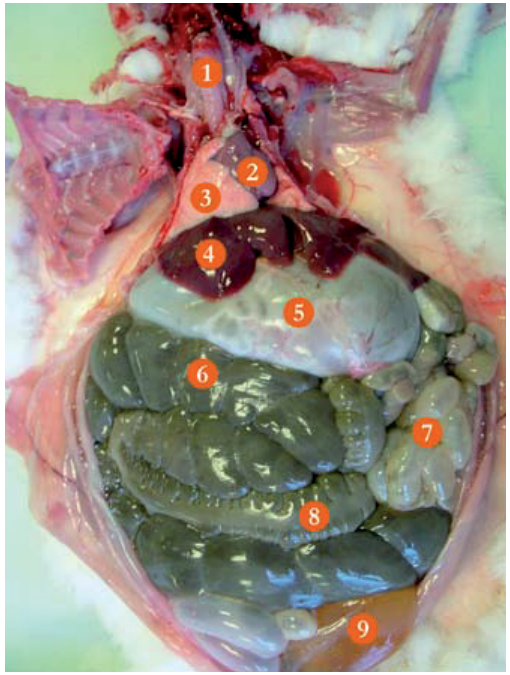

Cliché : S. Boucher

Organes thoraciques et abdominaux en place :
1. Trachée. 2. Coeur. 3. Poumon. 4. Foie.
5. Estomac. 6. Caecum. 7. Intestin grêle.
8. Côlon terminal. 9. Vessie.

Selon le stade physiologique du lapin (sevrage, en croissance, adulte, en lactation ou gestation) il est nécessaire d'ajuster la qualité et la quantité de la ration, pour permettre au lapin d'exprimer au mieux son potentiel de production.

L'ingestion du lapin est plus développée en fin de journée et pendant la nuit, avec un pic de consommation au coucher du soleil.

Il est important dans le cadre d'un projet d'installation de pouvoir disposer de surfaces nécessaires pour l'alimentation fibreuse du lapin (pâtures, prairies de fauche) mais aussi de surfaces cultivées (céréales et mélanges). Pour calculer les surfaces nécessaires vous pouvez aller dans la partie données technico-économiques page 24.

Bien nourrir les femelles reproductrices, et surtout celles en lactation, est une clé de réussite de votre atelier cunicole.

Alimentation des femelles reproductrices

Lapine gestante

Au cours de la gestation, la capacité d'ingestion des lapines augmente de 25 à 50%. Ceci leur permet d'accroitre leurs réserves corporelles (hausse du poids vif) pour préparer leur lactation. Dans les 2 ou 3 jours précédant la mise-bas, la consommation de la lapine se réduit de moitié, et peut être quasi-nulle dans la journée de la délivrance.

Lapine allaitante

Après la mise-bas, la consommation alimentaire de la femelle reprend rapidement : elle va doubler ou tripler dans les 2 semaines qui suivent, en fonction du nombre de petits à allaiter. Comme le lait est très énergétique et riche en protéines (un seul allaitement par jour), le besoin en énergie et en protéines de la lapine pour allaiter sa portée est très élevé. Il faut donc nourrir la lapine allaitante avec un aliment énergétique et protéique (apports de céréales et protéagineux, ou aliment complet granulé du commerce). En cas de production de lait insuffisante (par ex. dans le cas d'une portée de plus de 6 petits) : les lapereaux seront maigres (os saillants). Il conviendra de vérifier si la lapine est maigre et si elle consomme suffisamment d'aliment. En cas de forte production de lait, l'ingestion d'aliment ne couvre pas la totalité des besoins : la lapine utilise alors ses réserves corporelles, et elle maigrit en fin de lactation. Il est donc normal qu'une lapine allaitante perde un peu de poids, qu'elle récupèrera après la lactation. Il est recommandé de suivre régulièrement le poids et la santé des femelles en reproduction, et de leur assurer une alimentation de qualité et en quantité suffisante.

Chez la jeune femelle, les besoins de lactation sont un peu moins élevés, car sa portée est souvent plus réduite, et donc sa production laitière moins importante. Cependant, la capacité d'ingestion est elle aussi plus faible. Le déficit énergétique est donc toujours présent, et il est difficilement comblé par la mobilisation des réserves corporelles. Il faut donc veiller à couvrir les besoins en protéines, minéraux et vitamines, tout en stimulant la capacité d'ingestion avec un bon apport de fibres dans l'aliment durant la phase d'élevage de la jeune femelle (jusqu'à sa première mise à la reproduction). La jeune femelle sera ainsi mieux préparée à utiliser ses réserves corporelles pour la lactation.

Lapine allaitante et gestante simultanément

Lorsqu'une lapine est gestante alors que sa précédente lactation n'est pas achevée, ses besoins énergétiques sont très élevés. L'ingestion d'énergie ne permet plus de couvrir tous ces besoins. La lapine doit donc puiser sur ses réserves corporelles. Si le déficit énergétique est trop important, cette situation peut affaiblir la lapine et engendrer davantage de mortalité, ou de réformes, ou de périodes d'infertilité.

Les enjeux de la lactation et les leviers d'action

Enjeux de la lactation	Leviers
Compenser l'exportation des nutriments du lait (énergie, protéines, calcium, phosphore, etc.)	Élever la concentration énergétique de l'aliment, voire complémenter la lapine en calcium les premiers jours après la mise-bas
Favoriser la capacité d'ingestion de la future reproductrice (entre 3 et 5 mois d'âge)	Utiliser une ration assez riche en fibres
Limiter l'amaigrissement de la lapine	Augmenter la teneur en énergie de la ration (céréales ou granulés *ad libitum*)

Alimentation des mâles reproducteurs

Le mâle adulte ne nécessite pas un aliment hautement énergétique, puisqu'il doit couvrir légèrement plus que ses besoins d'entretien. L'aliment doit contenir un minimum de 15% de protéines, et il peut être distribué à volonté s'il n'est pas trop concentré en énergie. Dans tous les cas, il faut surveiller l'état d'engraissement du lapin.

Le pâturage, première source alimentaire

Même si aucun éleveur n'alimente ses lapins uniquement avec de l'herbe, la réglementation impose un usage maximum de la pâture, et une ration constituée d'au moins 60% de fourrages grossiers. Ainsi, le pâturage et l'apport de foin restent des sources alimentaires majeures. L'herbe, en particulier les légumineuses (luzerne, trèfle, sainfoin), apporte d'abord des fibres mais aussi des glucides, des protéines, vitamines et minéraux en quantités variables selon la qualité du pâturage. Elle est également peu coûteuse, en comparaison des apports alimentaires plus concentrés (graines de céréales et protéagineux) et doit donc être privilégiée. En cuniculture biologique, deux types de pâturage sont envisageables : le pâturage tournant rationné (déplacement tous les jours), via l'utilisation d'abris mobiles, et le pâturage tournant simplifié, via l'utilisation de parcs fixes.

Surfaces nécessaires pour le pâturage et les aliments complémentaires

Les surfaces minimales réglementaires indiquées au début de ce guide sont largement insuffisantes pour couvrir les besoins des lapins.

Un lapin de 2 kg peut ingérer environ 130 g matière sèche (MS) d'herbe par jour. Considérons une pâture fournissant une biomasse de 1,4T MS/ha (soit une hauteur d'herbe d'environ 15 cm), soit 0,14 kg MS/m^2. Dans ce cas, il faut donc prévoir 1m^2 par lapin (2 kg Poids Vif) et par jour, pour une alimentation à 100% au pâturage.

Si on apporte 40% d'aliments complémentaires (céréales, protéagineux), alors 0,6m^2 par lapin et par jour est suffisant (<1m^2). Sur un cycle complet d'engraissement (entre 6 semaines d'âge au sevrage et la vente à environ 13 à 15 semaines), en prenant en compte le temps de renouvellement de la prairie et la limitation de sa dégradation, il est conseillé de compter de 20 à 25 m^2 par lapin, voire plus, en fonction des régions.

Si usage d'abris mobiles pour la totalité des animaux, avec un déplacement quotidien, alors la surface minimum pour le pâturage sera de 9437m^2 pour 40 lapines + 5 lapines de remplacement + 5 mâles adultes + 150 lapins en engraissement (cf tableau page 12). En saison de bonne production fourragère, cette surface peut produire suffisamment pour couvrir les 60% de fourrages grossiers, ce qui n'est plus le cas en saison intermédiaire ou hivernale, alors un apport de foin sera nécessaire.

En bâtiment fixe (+ aire d'exercice), une surface extérieure de 825m^2 suffirait pour répondre au règlement pour 40 lapines + 5 lapines de remplacement + 5 mâles adultes + 150 lapins en engraissement.

Pour couvrir les vrais besoins en pâturage *d'un lapin en croissance, de son sevrage (42j) à la vente (soit en 80 jours pour passer de 1kg à 2,5kg de poids vif), les études réalisées par l'INRAE ont montré qu'il serait raisonnable d'attribuer :*

en parc fixe : une surface de 25m² par lapin pour couvrir les besoins de croissance avec un pâturage à 100% (pour une production d'herbe de 3T/ha, et si la proportion de légumineuses est d'au moins 50%). Si on complémente à 40% d'aliments concentrés (céréales, etc.), cette surface peut être restreinte à 15m² par lapin.

Ainsi, pour un groupe de 150 lapereaux au sevrage, il faut disposer d'un parc de 2250m² (si 40% d'aliments concentrés) voire de 3750m² si on ne complémente pas. Pour assurer la rotation des parcs entre les groupes de sevrage, il est nécessaire de disposer à minima de 2 parcs (voire 3).

Pour le système cunicole AB actuellement le plus pratiqué en France, *soit des abris mobiles pour les reproducteurs et des parcs fixes pour les lapins en engraissement, et pour une taille d'élevage de 40 lapines reproductrices, la surface raisonnable pour assurer un pâturage est de : 1ha pour les parcs fixes pour les lapins à l'engraissement, 1ha pour les reproducteurs. A cette surface de pâturage, il faut ajouter 2ha pour les cultures de céréales et protéagineux. Attention ces données sont à adapter selon les régions et les conditions pédoclimatiques.*

Donc au total 4ha sont nécessaires pour un atelier cunicole AB à mi-temps (40 lapines en production) dans les Pays de la Loire (à adapter en fonction de la région et des conditions pédoclimatiques).

Surfaces **minimales** nécessaires pour un atelier de 40 lapines reproductrices
(+ descendance +5 mâles + 5 femelles de renouvellement)

	Bâtiment fixe Parcours extérieur végétal, de préférence des pâturages	**Bâtiment mobile** Espace extérieur - surface utilisable nette par animal ne comprenant pas les plateformes, m²/tête
40 Lapines (gestante ou non, ou allaitante), avec lapereaux jusqu'au sevrage	[**40 x 2,5 m²**/lapine avec lapereaux] = **100m²** minimum	2,5 m²/lapine avec lapereaux par jour (en considérant un déplacement quotidien), soit sur 73jours (31+42j) **[73j x 2,5m²] x 40= 7300m²**
Lapines de remplacement (de la fin de l'engraissement à 6 mois), soit sur 140 jours (à diviser par trois car retour sur même parcelle en 2 mois)	[**5 x 2,5 m²**/lapine avec lapereaux] = **12,5m²** minimum	**[50j x 2,5m²] x 5= 625m²**
Mâles adultes	**5x 2,5 m² = 12,5m²**	**73j x 2,5 x 5 m² = 912 m²**
Lapins en engraissement, du sevrage (42j) à l'abattage (110j.) 25 lapines gestantes (sur 40) et 6 sevrés = 150 lapereaux en engraisssement par cycle de reproduction de 73 jours	150 X 0,5 m² = **75 m²**	150 X 0,4 m² = **600 m²**
TOTAL	**200 m²**	**9437 m²**

Besoins en alimentation complémentaire

*Quantités "**minimales**" de céréales/protéagineux nécessaires (pour 40 lapines et leur suite) en complément des fourrages grossiers (60%) = 40% de la MS ingérée*

40 lapines *= 40 x [(250 g/j)x0,4] x 72 jours = 72 kg (5 cylces par an) => par année = 360kg*

5 lapines *de remplacement = 5 x [(140 g/j)x0,4] x 140 j = 39,2 kg => par année = 103kg*

5 mâles *= 5 x [(140 g/j)x0,4] x 365 j = 103 kg par année*

150 lapins *en engraissement = 150 x [(120 g/j)x0,4] x 68 j = 490 kg par "sevrage", soit sur une année avec 4 sevrages =* **1960 kg par an**

Au total le besoin annuel de céréales est de : 2550 kg. *Si le rendement moyen (blé, pois) est de 30q/ha, alors il faudrait environ 0,85 ha de terres supplémentaires, au minimum.*

Sachant que le règlement autorise l'achat d'aliments AB dans la région

La composition à privilégier

Bien sûr, les besoins en pâturage dépendent de plusieurs facteurs : la disponibilité en herbe (production de la prairie), la saison, le stade physiologique des lapins, la qualité et composition de la prairie. Ainsi, les légumineuses conviennent mieux que des graminées, car elles apportent plus de protéines et d'énergie. Les légumineuses, riches en protéines, doivent donc avoir une place privilégiée (au moins 40%) dans la composition de la prairie, sachant que les graminées (40 à 60%) contribuent plutôt à couvrir les besoins en énergie. Chaque région agricole possède des conditions pédoclimatiques qui lui sont propres avec un impact direct sur la gestion de l'herbe.

Choisir sa prairie

Principales caractéristiques des prairies permanente et temporaire

Prairie permanente	Adaptation progressive de la flore au contexte pédoclimatique	Durée illimitée	N'entre pas dans la rotation culturale	Pousse inégale sur l'année (dos de chameau)	Flore très diversifiée	Parc fixe
Prairie temporaire	Choix des espèces et variétés semées	Durée prédéterminée (5 ans voire plus)	Entre dans la rotation culturale	Etalement de la production sur l'année (quantité et qualité)	Travail du semis (temps, mécanisation et carburant)	Abri mobile

Choisir ses légumineuses

Le sainfoin ou la luzerne sont des légumineuses intéressantes du point de vue nutritionnel. Ainsi, le pâturage de sainfoin permet une croissance des lapereaux jusqu'à 30% supérieure par rapport à la fétuque et pour une même quantité d'herbe ingérée. Le trèfle incarnat semble intéressant du fait de sa bonne fibrosité mais nécessite d'être re-semé chaque année.

L'entretien de la prairie

En abris mobiles, il faudra veiller à ce que l'herbe ne soit pas trop haute. En effet, l'herbe à tendance à se coucher sous les abris. Lorsqu'elle est trop haute, elle devient moins accessible ce qui a pour effet de réduire l'ingestion des lapins et donc leur croissance.

En parcs fixes, la hauteur de l'herbe n'est pas un frein, une herbe haute (>30cm) est recommandable pour l'entrée en parc du fait de sa forte teneur en fibres. Il faut prêter attention aux périodes de forte pousse (printemps et automne). D'une part du point de vue sanitaire, la sur-ingestion d'herbe jeune peut conduire à des troubles digestifs du jeune lapin (météorisation). D'autre part, la biomasse excessive peut faire apparaître des zones de refus, dégradant ainsi la qualité générale de la prairie. Pour lutter contre ce phénomène, il est possible de limiter l'accès au parc ou de faucher/débroussailler ces zones pour rétablir l'équilibre du parc et conserver sa qualité. En cas de dégradation de la prairie, il sera, par ailleurs, plus aisé de re-semer une prairie sur laquelle sont disposés des abris mobiles par rapport aux parcs fixes, souvent exiguës. Enfin, inclure une prairie dans une rotation est un bon moyen de prévenir le parasitisme. Aussi, il est important de ne pas faucher trop court l'herbe (minimum de 5 cm de hauteur) afin de favoriser la repousse d'herbe.

ADAPTER LA RATION EN FONCTION DES SAISONS

Les lapins sont peu sensibles au froid. L'élevage plein-air est possible même quand les températures sont faibles. Les lapins peuvent supporter une température de - 10°C avec leur pelage d'hiver. A contrario, dès 25°C les lapins peuvent montrer les premiers signes d'inconfort (diminution de la production, baisse de la production de lait, perte d'appétit…)

Impact de la température ambiante sur la thermorégulation, l'alimentation et l'abreuvement

	Froid (<25°C)	Chaud (>25°C)
Thermorégulation	Augmentation des besoins énergétiques	Diminution des besoins énergétiques
Abreuvement	Diminution voire absence de consommation (lorsqu'il y a abondance d'herbe) Inaccessibilité de l'eau en cas de gel	Augmentation de la consommation
Alimentation	Augmentation de l'ingestion Diminution de l'efficacité alimentaire	Diminution de l'ingestion Difficultés à couvrir les besoins

Pour les lapines en lactation, il peut être intéressant de pallier la baisse d'ingestion par l'apport de céréales/ protégineux ou de racines, plus appétents.

FABRIQUER SES ALIMENTS À LA FERME

Pour la fabrication d'aliments à la ferme, il faut privilégier les graines entières à la farine ou aux céréales broyées. Le lapin est un animal sensible aux poussières. L'usage de farine ou céréales broyées augmente la quantité de poussières environnantes ce qui peut conduire à des troubles respiratoires. Il est souvent plus simple de proposer un mélange de graines (méteil) non broyées; dans ce cas l'éleveur devra surveiller la présence de refus ou de gaspillage.

Pour formuler un aliment complet et équilibré, l'INRAE propose un outil gratuit de formulation "WUFFDA", basé sur une feuille Excel. Mais il faut être formé pour l'utiliser correctement. Il est disponible gratuitement en ligne :

http://world-rabbit-science.com/Documents/Formulation/Formulation-general.htm

Fabriquer un aliment granulé, complet et équilibré

La granulation est un procédé de compression permettant d'obtenir un produit cylindrique dense à partir de fourrages, céréales ou protéagineux. Les aliments granulés AB sont souvent coûteux (600 à 800€ par tonne), et peuvent être destinés d'abord aux lapines en lactation, dont les besoins nutritionnels sont élevés.

La fabrication à la ferme est envisageable à l'aide de petites granuleuses. Un granulé pour lapin doit avoir les caractéristiques suivantes: le diamètre (3-4mm); la longueur (8-10mm).

Concernant sa composition, l'aliment granulé doit être adapté au stade physiologique visé. De quelques jours avant la mise-bas jusqu'au sevrage, le granulé pour lapine en lactation doit être riche en énergie et en protéines avec une teneur en fibres plus faible. Autour du sevrage, la teneur en fibres est à augmenter. En fin d'engraissement l'aliment doit être relativement équilibré entre énergie, protéines et fibres.

Mélange céréales-protéagineux

Les céréales apportent surtout de l'énergie, tandis que les protéagineux apportent à la fois énergie et protéines. Sur le plan économique, il est souvent intéressant de valoriser les cultures de sa ferme, en particulier des protéagineux. Par exemple, on peut réaliser des mélanges céréaliers tels que : triticale, orge, avoine, pois.

Mélange céréalier chez Romain Lombard

Mélange donné chez Sylvie Girandier

Avantages et inconvénients des différentes formes d'alimentation

	Avantages	Inconvénients
Granulés	- facilité de stockage et limitation du gaspillage - composition nutritionnelle constante et équilibrée - meilleure digestibilité - meilleure qualité sanitaire	- coût plus élevé - pas toujours équilibré avec de l'herbe
Mélange céréales-protéagineux	- valorisation des cultures de l'exploitation - choix de la composition - faible coût	- difficultés à estimer la proportion de chaque espèce à la récolte

RETOURS D'EXPÉRIENCES D'ÉLEVEUR-SE-S DE LAPINS BIO

Selon la saison (hiver/été) et les lapins en production (nombre de lapines allaitantes, nombre de lapins en engraissement), l'éleveur-se de lapins bio va adapter sa stratégie d'alimentation : en hiver usage plus fréquent de foin, de mélanges de graines, de racines ; au printemps et début d'été, favoriser l'usage du pâturage.

Exemples de stratégies d'alimentation et d'abreuvement

	Période	Eau à disposition	Energie	Quantité (g/j/lapin)	Fibres	Quantité (g/j/lapin)	Minéraux	Quantité
GIRANDIER Sylvie	Hiver	1,5L/abri	Betteraves	A volonté	Foin de luzerne	A volonté		
	Période au pâturage		Mélange CerPro	A volonté	Pâturage	Accès libre		
GOBY Jean-Pierre		10 L/abri	Granulés complets	60 à 200g	Pâturage	Accès libre en journée		
ORAIN Pascal	Hiver	1,5 L/abri en abri mobile	Granulés complets	10g jusqu'à volonté en fin d'engraissement	Foin de prairie	A volonté	Lithothamne	Petit tas au coin de l'abri
	Période au pâturage	15-20L en parc croissance	Mélange CerPro	20g jusqu'à volonté	Pâturage	Accès libre	Sel de Guérande	
POTEAUX Carine	Hiver	1,5 L/abri	Mélange CerPro	95g jusqu'à volonté	Foin de prairie	A volonté		
	Période au pâturage				Pâturage	Accès libre		
LOMBARD Romain	Hiver	1,5 L/abri	Mélange CerPro	50g jusqu'à volonté	Foin de prairie	A volonté		
	Période au pâturage				Pâturage	Accès libre		
BILLOUD Jean-Mathieu	Hiver	8 L/abri	Granulés complets	30g jusqu'à volonté	Foin de prairie	A volonté		
	Période au pâturage		Mélange CerPro	80g jusqu'à volonté	Pâturage	A volonté		

Bien gérer la conduite de la reproduction est primordial pour réussir son atelier cunicole. Ce résultat s'obtiendra si les conditions de vie sont satisfaisantes.

Réglementation

Concernant la reproduction, la réglementation annonce que :

- *les races utilisées sont robustes et adaptées aux conditions extérieures,*
- *la période minimale d'allaitement est de 42 jours à compter de la naissance.*
- *des animaux non biologiques peuvent être introduits dans le cheptel sous conditions. Les femelles non bio doivent être nullipares et ne peuvent représenter plus de 20% du cheptel de lapins adultes. Ce pourcentage peut être porté à 40%, dans les cas particuliers suivants : extension importante de l'élevage (de l'ordre de 30%), changement de race, nouvelle spécialisation du cheptel. Lors du renouvellement d'un cheptel, les lapins reproducteurs adultes non bio introduits sont ensuite élevés en bio.*

Si les lapins reproducteurs adultes non bio introduits sont issus de races menacées d'abandon, aucun pourcentage restrictif ne s'applique et les femelles ne doivent pas nécessairement être nullipares.

Conduite de la reproduction

Bien conduire la reproduction est une clé importante de la réussite de l'atelier cunicole.

Il est conseillé d'utiliser un outil de suivi des cycles de reproduction de chaque femelle, afin d'optimiser le nombre de mises bas. Cet outil permet de constater quotidiennement les tâches à effectuer: saillies, palpations, mises bas, sevrages. Une application pour smartphone est maintenant disponible (GAELA) pour assister le cuniculteur dans la gestion quotidienne de la conduite de la reproduction (contacter l'AELBF, ou l'INRAE Occitanie unité GenPhySE, ou l'ITAB).

Présenter les femelles (si possible non allaitantes) à la saillie, **sans tarder** *(2 à 3 jours) après le sevrage de leur portée (variable selon les saisons pouvant aller de 45 jours au printemps et 60 jours en automne), permet de profiter d'une bonne réceptivité et d'une bonne fertilité.* **Procéder à une palpation** *entre 10 et 15 jours après une saillie réussie permet de re-saillir une femelle non gestante sans attendre une "potentielle" mise bas à 31 jours (voire plus).*

En principe, le respect de la régularité du cycle de gestation des femelles devrait permettre de **produire 4 à 5 portées par lapine et par an. Ce point est la première clé de réussite de l'atelier cunicole.**

Lorsque les femelles sont conduites en groupes, il peut être judicieux de démarrer le second groupe (mise au mâle) au moment de la palpation de la première. De cette manière, une lapine du groupe 1 évaluée non gestante pourra ainsi être transférée dans le groupe 2 pour être remise au mâle. Cela réduira la période d'inactivité de la lapine.

Exemple de cycle de reproduction annuelle de la lapine en Agriculture Biologique
(source Civam Bio 53)

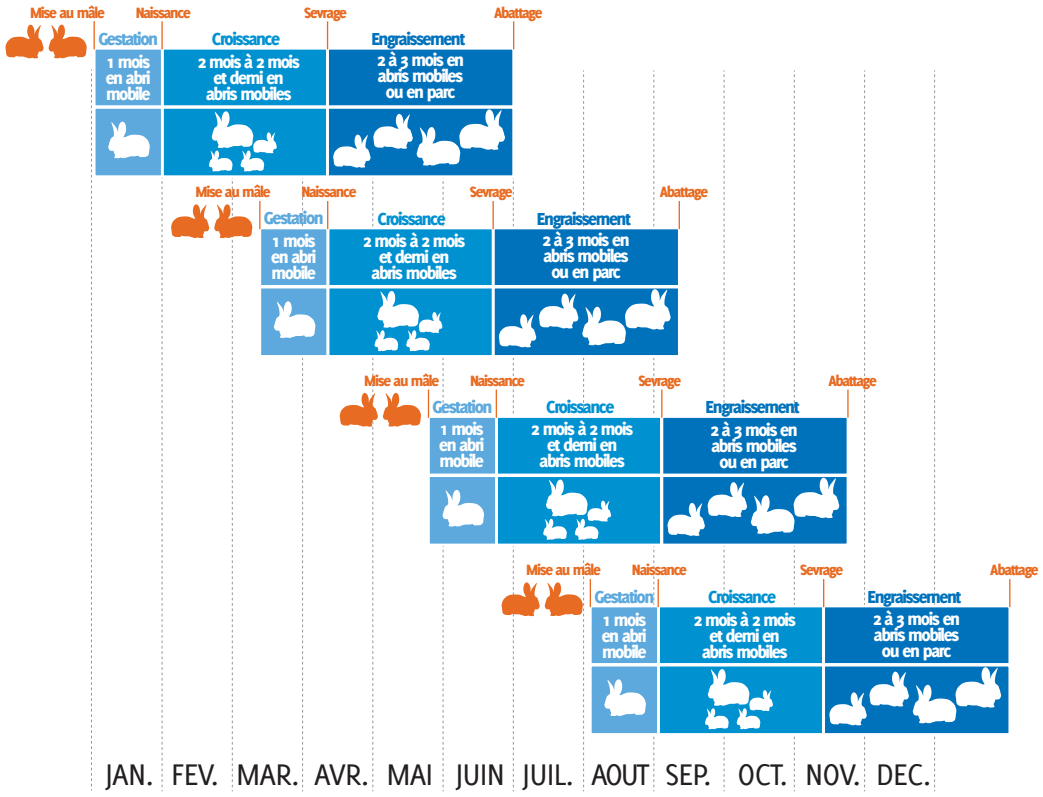

Voici 2 exemples de cycle de reproduction appliqués chez des éleveurs :

- *« De janvier à juin, la lapine est présentée en cours de lactation à 45 jours et cela fonctionne assez bien. Le sevrage se réalise de 55 à 60 jours. A partir de l'été, je sèvre et mets la lapine 48h après le sevrage. Si la réussite est moindre, je remets la lapine après palpation réalisée entre 9 et 14 jours si elle est négative. En automne, lorsque la reproduction est plus difficile, en cas de refus je laisse la lapine 24h avec le mâle.»* ***Pascal Orain.***

- *« Présentation des femelles au moment du sevrage (entre J42 et J55). Je retire la mère avec ses lapereaux et la présente directement à un mâle, si elle n'est pas réceptive, je la présente à un second mâle puis je la mets dans une cabane seule. Si elle n'a pas été réceptive à la deuxième présentation, je la représente le lendemain, puis un ou deux jours plus tard… jusqu'à acceptation. A partir du moment où la lapine est réceptive, la suite se déroule généralement très bien.»* ***Solène Weber.***

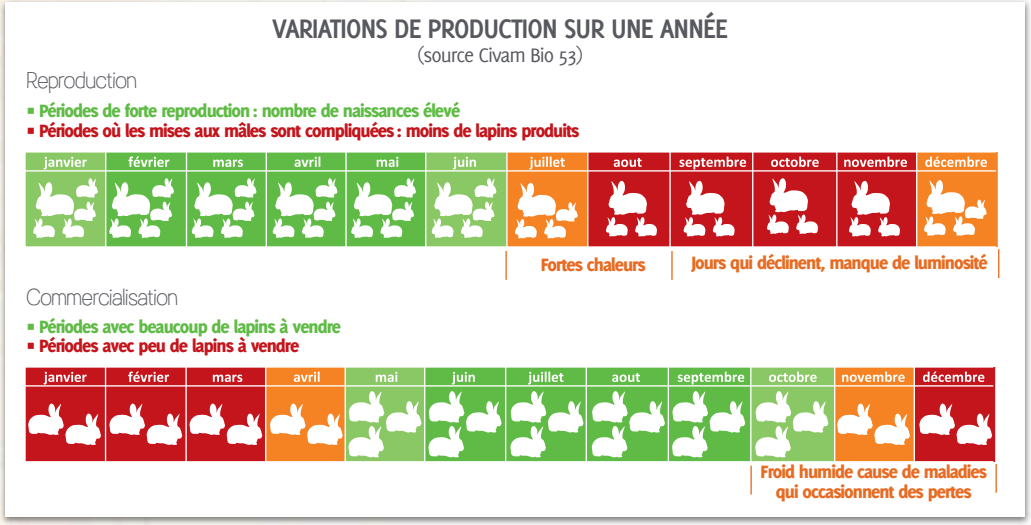

Étapes clés de la reproduction

Période de reproduction et fertilité

L'âge à la puberté varie de 5 à 8 mois selon le sexe, la race et les conditions d'élevage du lapin. Sur les lapins de taille moyenne, elle est atteinte à environ 20 semaines. Celle des mâles est la plupart du temps fixée à 6 mois. A la première mise à la reproduction, l'objectif est d'avoir un lapin d'au moins 80% de son poids vif adulte. La vie sexuelle des lapins peut durer 5 à 6 ans. Il est cependant conseillé de renouveler plus fréquemment les reproducteurs : environ tous les 18 mois pour les mâles et tous les 24 mois pour les femelles. Cela implique un taux de renouvellement élevé (40 à 50%) mais permet, d'une part, de limiter la consanguinité sur l'élevage et, d'autre part, de conserver les performances de production (taille des portées, gabarit…) du cheptel.

Les accouplements entre animaux apparentés doivent être très limités pour réduire la consanguinité, car elle peut être source de malformations. La durée maximale de reproduction d'un mâle est de 5-6 ans. Pour les femelles, il est conseillé d'avoir 15-20% du cheptel entre 1 et 3 mises bas et 15-20% au-delà de 9 mises-bas. Le reste des femelles constitue le noyau stable du cheptel. Ce sont les femelles les plus résistantes et qui donneront théoriquement les portées les plus solides.

Pour optimiser la fertilité, il est possible de complémenter l'alimentation de la lapine avec des apports de vitamines et il est important de prêter attention à son gabarit avant la mise au mâle. Pour limiter la fatigue corporelle des lapines, il est possible de diminuer les dépenses de production de lait en limitant le nombre de lapereaux de la portée, tout en veillant à ce que la femelle n'engraisse pas trop (ce qui déprime la fertilité).

Réceptivité et accouplement

Contrairement à la plupart des animaux d'élevage, la lapine n'est pas un animal cyclé. C'est l'accouplement qui déclenche l'ovulation. Cela laisse libre cours à l'éleveur pour déterminer le rythme de reproduction sur l'élevage et permet de grouper assez facilement les mise-bas des lapines qui ont accepté l'accouplement, et donc les étapes suivantes de la production.

Quoique non cyclée, la lapine a des périodes d'acceptation de l'accouplement et des périodes de refus, dont la fréquence et la durée sont très variables. Lorsqu'une femelle sexuellement réceptive est présentée au mâle, l'accouplement est rapide (quelques secondes) et quasi immédiat. Une femelle qui refuse l'accouplement avec un mâle peut être présentée à un second mâle, si celle-ci n'accepte toujours pas l'accouplement, elle est présentée à nouveau les jours suivants, dans les mêmes conditions jusqu'à l'acceptation de la saillie. C'est la femelle qui est amenée dans l'abri du mâle. Dans le cas contraire, le mâle perd ses repères olfactifs, il est désorienté. Son intérêt pour la femelle est donc réduit.

Certaines périodes sont plus propices à la reproduction au vu de l'observation des éleveurs (accouplement rapide au printemps, etc.). Par exemple, après le sevrage, du fait de la diminution de sécrétion de prolactine (hormone de la production laitière), on assiste à une augmentation des hormones gonadotropes à l'origine de la réceptivité sexuelle des lapines et donc de leur aptitude à être fécondées.

La cohabitation de plusieurs femelles adultes peut conduire à des chevauchements entre femelles, pouvant déclencher une ovulation sans gestation possible. Une pseudo-gestation débutera, et s'accompagnera d'une période d'infertilité de 14 à 18 jours, le temps nécessaire à la régression des corps jaunes responsables de la sécrétion de progestérone. Il est donc déconseillé de faire cohabiter des femelles pour limiter ce risque de pseudo-gestation.

Enfin, 12 à 15 jours après une saillie (voire 9-10 jours chez certains éleveurs), il est conseillé de pratiquer une palpation abdominale de la femelle, pour vérifier qu'elle est bien gestante. Si ce n'est pas le cas, on présentera à nouveau cette femelle pour une saillie. Au-delà de 16 jours, la palpation d'une femelle gestante risquerait de fragiliser le placenta et donc le bon déroulement de la fin de gestation. Des mouvements trop brusques peuvent également être source de complications, voire d'avortements.

De la gestation à la mise-bas

Chez la lapine, la gestation dure 30-31 jours. Deux à quatre jours avant la mise-bas, la lapine prépare son nid, en réunissant des matériaux secs (paille, fourrage, feuilles, etc) et les mélange avec le poil qu'elle s'arrache du ventre. L'éleveur doit donc veiller à fournir à la lapine un lieu pour le nid contenant des matériaux, et constater que la femelle construit bien son nid. Deux à trois jours avant la mise-bas, on peut noter une baisse de l'ingestion (jusqu'à 30%). La parturition intervient souvent le matin. Brève (15-30 min), elle aboutit en moyenne à la naissance de 4 à 12 lapereaux. La taille de portée dépend de plusieurs facteurs : races, individus, saison, alimentation, etc.

Jusqu'à quelques jours après la mise-bas, les portées peuvent être équilibrées avec des lapereaux d'âge ou de poids similaire provenant d'autres lapines. L'adoption de lapereaux par une lapine est facile durant la première semaine après la mise-bas. Cela peut permettre d'augmenter la survie des lapereaux provenant d'une portée nombreuse, et de limiter l'épuisement des mères. Par exemple, si une jeune lapine a trop de lapereaux (>8), il est conseillé d'en faire adopter 2 ou 3 par une lapine plus âgée ayant eu une portée moins importante.

Nid avec lapereaux

Nichée de petits lapereaux

Élevage des jeunes

De la naissance à l'abattage, les étapes de vie des lapereaux, puis des jeunes lapins, présentent chacune leurs enjeux explicités dans le tableau ci-dessous.

Enjeux de la conduite des jeunes et leviers d'action
(source : synthèse de différents ouvrages et pratiques de terrain)

Périodes	Enjeux	Leviers
J1 à 8	Optimiser le nombre de lapins par portée	Équilibrer les portées en répartissant le nombre de lapins entre les mères (6 à 8 lapereaux par portée)
J1 à 21 Phase lactée	Assurer la croissance des lapereaux Favoriser la viabilité de la portée	Favoriser la production laitière avec une alimentation riche et équilibrée, et limiter l'amaigrissement de la lapine
J21 à 42 Diversification alimentaire	Préserver la santé digestive des lapereaux Développer l'immunité des lapereaux	Assurer aux lapereaux une transition alimentaire progressive, du lait vers les aliments solides. Apporter des fourrages appétents
J42 à 60 Sevrage (souvent plus tardif en bio entre 55 et 60 jours)	Limiter le stress lié à la séparation de la mère Sevrer au bon âge et au bon poids (lapereaux vigoureux)	Déplacer la femelle plutôt que les lapereaux Adapter l'âge au sevrage en fonction des saisons et des ressources alimentaires disponibles
J42-60 à J100-140 Engraissement	Favoriser la croissance des jeunes lapins	Assurer une alimentation équilibrée avec un apport suffisant en protéines Stimuler l'ingestion par un pâturage et du fourrage appétent
J120 à 140 Abattage	Obtenir des carcasses de poids régulier	Adapter la durée d'engraissement et l'alimentation en fonction des saisons et de l'herbe disponible

Gestion du cheptel

Il est important dès l'installation de prévoir un cheptel de remplacement. Par exemple, un éleveur de 60 à 70 reproducteurs a 3-4 jeunes femelles pour remplacer des mères. Il choisit les plus belles du lot avant de partir à l'abattoir. Il introduit quelques mâles chaque année sur l'élevage pour limiter les problèmes sanitaires liés à l'introduction et à l'adaptation de l'élevage.

Choix des reproducteurs (sélection)

Diversité et choix de l'éleveur

La génétique ne fait pas tout. Le patrimoine génétique offre des potentiels, qui sont ensuite réprimés ou favorisés par les événements de vie des géniteurs et des lapereaux. Ainsi, l'environnement du développement de l'embryon dans l'œuf comme dans l'utérus, c'est-à-dire la lapine, son alimentation, les odeurs qu'elle respire, ses stress, son milieu et son mode de vie sont déterminants pour l'individu. Ensuite les conditions de vie dans la ferme, modulent aussi la génétique.

L'éleveur, en choisissant les reproducteurs, et les accouplements, en élevant les lapins ayant vécu leur vie embryonnaire dans sa ferme, en veillant au confort des lapines gestantes, peut favoriser à court terme l'équilibre et la santé de ses lapins et orienter la génétique de son cheptel. À long terme, si les lignées de reproduction mâles et femelles vivent dans l'environnement de vie du jeune, ce dernier trouvera dans son patrimoine génétique les ressources pour survivre aux chaos de tout ordre qu'il rencontrera dans sa vie.

C'est ce que nous montre aujourd'hui l'épigénétique.

Pas de races spécifiques en bio

Il n'existe pas de races ou de souches de lapins spécifiques à l'élevage biologique, ni de sélection génétique. Par contre on constate que les races géantes ne sont pas les plus productives. Les éleveurs choisissent leurs reproducteurs selon des critères qui leurs sont propres (gabarit, productivité…) et parfois très personnels (beauté, familiarité…). Un éleveur témoigne après 20 ans d'expérience que "c'est la race de ma ferme qui s'est adaptée aux conditions pédoclimatiques locales et à l'éleveur". Ce dernier utilise des croisements.

La sélection de reproducteurs a sa place dans tous les types d'élevage. Chaque éleveur peut choisir ses animaux sur les critères de son choix : par exemple la longévité de la carrière des reproductrices, et leurs performances de reproduction (taille de portée), et pour les jeunes la vitesse de croissance et la viabilité de la naissance à la commercialisation. Les objectifs de sélection sont, pour les lapins à l'engraissement, le gabarit (croissance, poids) et la résistance aux maladies. L'auto-renouvellement des reproductrices est fréquemment pratiqué en cuniculture AB, tandis que le renouvellement des mâles est souvent effectué par achat ou échanges avec d'autres éleveurs.

Voir Lebas 2009, Quel génotype pour la production de lapin bio

https://www.researchgate.net/publication/272067927_Quel_genotype_pour_la_production_du_lapin_Bio

Impact des saisons sur la reproduction

Saisonnalité de la production des lapins en Agriculture Biologique
(source Civam Bio 53)

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Caractéristiques	Jours croissants, stimulation de la fertilité						Fortes chaleurs puis jours décroissants, impact négatif sur la fertilité					
Mises aux mâles			Pic de fertilité									
Mise-bas				Pic des mises bas								
Abattage (120j)								Pic des lapins abattus				

Contexte défavorable							Contexte favorable

La saison (durée du jour, température ambiante) influence assez fortement la réussite de la reproduction. En saison d'accroissement de la durée du jour (printemps et début d'été) les performances de reproduction sont favorisées, à l'inverse des saisons où la durée du jour se réduit ou est courte (automne, hiver). La lumière favorise la spermatogénèse. En effet, comparé à un éclairement de 8 heures par jour, les mâles placés sous 16 heures d'éclairement produisent +31 % de spermatozoïdes motiles.

La température ambiante joue un rôle important. Des températures supérieures à 30°C dépriment la libido et les caractéristiques qualitatives et quantitatives des mâles ainsi que la réceptivité sexuelle des femelles. Par exemple, une forte chaleur estivale (plus de 35°C pendant plus de 3 jours) défavorise l'ardeur sexuelle des mâles et la réceptivité des lapines. De plus, la durée de la spermatogenèse est de 52 jours environ, un coup de chaleur peut altérer partiellement la spermatogénèse, et l'effet peut donc se voir près de 2 mois plus tard : les mâles ayant subi un coup de chaleur au 15 août peuvent être moins fertiles jusqu'au 15 octobre.

La santé des lapins révélatrice de leur équilibre

La santé des animaux est un état d'équilibre du lapin individuellement et collectivement avec son milieu et mode de vie.

L'animal élevé dans un milieu donné, va établir des relations avec cet environnement. Selon les relations établies, l'animal, s'il s'adapte à son milieu, vit en équilibre et est en bonne santé ; dans d'autres cas, l'animal n'arrive pas s'adapter à son milieu : c'est le déséquilibre : on parle de mésadaptation ou maladie. La maladie n'est donc pas une fatalité mais révélatrice de déséquilibre de la vie dans tout domaine. Lorsque l'éleveur distribue du foin aux lapins, ce sont des milliards de bactéries, colibacilles ou autres cousines qui se dispersent dans les airs, sur ses mains, sur les animaux. Et pourtant cela n'entraine pas de maladies. L'agent pathogène n'est pas le responsable mais l'acteur de la maladie. Il se multiplie lorsque le milieu y est propice (et donc déséquilibré) et/ou que les barrières naturelles du lapin sont déficientes.

La maladie devient donc un révélateur de déséquilibre pour l'éleveur. La prévention c'est donc la condition de vie des animaux (logement, alimentation, vie sociale entre lapins, mode de reproduction, relation avec l'éleveur, etc.). Des conditions respectueuses des besoins des lapins, c'est une immunité et des barrières naturelles effectives. Les germes sont alors diversifiés dans l'environnement et un équilibre s'installe entre les germes pathogènes, causes de maladies, et les germes biogènes porteurs de vie.

Il s'agit donc pour l'éleveur de connaître les besoins physiologiques et comportementaux des lapins ; connaitre plus spécifiquement les lapins de son élevage avec un mode d'expression particulier.

***L'observation régulière des lapins, individuellement et collectivement est la clé de la prévention** pour l'éleveur. De l'observation de ses animaux, l'éleveur tire un enseignement très riche qui lui permet d'orienter ses pratiques avant tout déséquilibre et de corriger sa conduite d'une année à l'autre. La mécanisation importante des tâches limite la présence de l'éleveur avec ses animaux et le bruit empêche souvent les observations sensorielles. La distribution de l'aliment est un moment privilégié car l'éleveur peut déceler un animal souffrant et ne mangeant pas. Le paillage des aires de vie est également un moment privilégié entre l'Homme et l'animal. Le temps passé avec ses lapins, juste pour le plaisir du moment partagé est riche pour l'Homme, l'animal et la relation. Les lapins domestiques sont dépendants de l'Homme et sa présence dans le troupeau participe à leur équilibre.*

S'il est autorisé par le règlement de l'agriculture biologique, le traitement, quel qu'il soit n'est pas la finalité de l'éleveur et de la vie avec les lapins. Avant de penser aux remèdes, qu'ils soient chimiques, de synthèse ou naturels, nombre de pratiques peuvent être modifiées. Elever ses lapins dans une ferme en agrobiologie permet d'installer durablement la santé des animaux et vivre autre chose avec les lapins.

La règlementation

La lutte contre les maladies en agriculture biologique passe d'abord par la mise en place de mesures de prévention. Les traitements vétérinaires peuvent être utilisés dans certaines conditions.

La prévention des maladies est fondée sur :

- *la sélection des races et des souches,*
- *les pratiques de gestion des élevages,*
- *la qualité élevée des aliments pour animaux et l'exercice,*
- *une densité d'élevage adéquate et un logement adapté offrant de bonnes conditions d'hygiène.*

Les vaccins sont autorisés. Les médicaments vétérinaires immunologiques peuvent être utilisés. L'utilisation de médicaments vétérinaires allopathiques chimiques de synthèse (hors vaccins), y compris les antibiotiques et les bolus, est interdite en préventif.

L'utilisation de substances (exemple : hormones…) pour stimuler la croissance ou la production est interdite. Lorsqu'en dépit des mesures préventives destinées à garantir la santé des animaux, un animal vient à être malade ou blessé, il est traité immédiatement.

Les produits phytothérapiques, les produits homéopathiques, les oligo-éléments sont utilisés de préférence aux médicaments vétérinaires allopathiques chimiques de synthèse ou aux antibiotiques, aux anticoccidiens et autres antiparasitaires à condition qu'ils aient un effet thérapeutique réel sur l'animal et sur la maladie concernée.

Si ces mesures se révèlent inefficaces pour combattre la maladie ou traiter la blessure, et si des soins sont indispensables pour épargner des souffrances ou une détresse à l'animal, il est possible sous la responsabilité d'un vétérinaire de recourir à des médicaments allopathiques de synthèse ou à des antibiotiques. Le recours à ces produits est cependant limité :

- *à 3 traitements annuels par animal dont le cycle de vie est de plus d'1 an,*
- *à 1 traitement annuel pour un animal dont le cycle de vie est inférieur à 1 an*

Le plan de prophylaxie inclut la réalisation de vides sanitaires réguliers, voire entre chaque portée de lapereaux, avec désinfection ou non.

Ces limites du nombre de traitements autorisé ne s'appliquent pas aux vaccins, aux antiparasitaires et aux plans d'éradications obligatoires. Si la limite du nombre de traitements est dépassée, l'animal doit subir une nouvelle période de conversion.

Pour chaque produit vétérinaire utilisé, il existe un délai d'attente légal avant commercialisation des animaux traités ou de leurs produits. En agriculture biologique, ce délai d'attente est doublé ou porté à 48h en l'absence de délai légal, ou en cas de délai d'attente nul.

Dans tous les cas, les traitements obligatoires liés à la protection de la santé humaine et de la santé des animaux sont autorisés.

L'éleveur doit prévenir son organisme certificateur de tout traitement effectué avant la commercialisation de l'animal ou de ses produits.

Le stockage de médicaments vétérinaires allopathiques et d'antibiotiques est autorisé dans l'exploitation, pour autant qu'ils aient été prescrits par un vétérinaire, qu'ils soient stockés dans un endroit surveillé et qu'ils soient inscrits dans le carnet d'élevage.

Les principales maladies d'élevage

Les sources de contamination

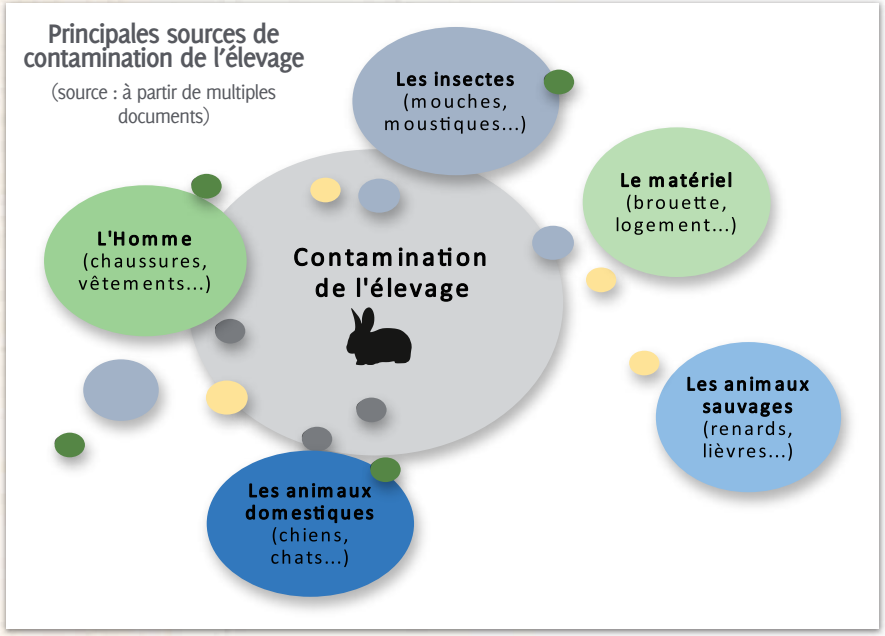

Les maladies virales

La maladie hémorragique virale ou VHD

Maladie récente (30aine d'années) et évolutive (nouveau variant en 2010), la VHD, ou maladie hémorragique virale, est une cause importante de mortalité, à moins de vacciner. Hautement infectieuse et contagieuse, elle peut conduire à une forte perte de cheptel.

La maladie se propage et se développe très vite au sein du cheptel. Les mortalités peuvent apparaître dès 48h après l'infection. Si elle touchait principalement les pré-adultes et adultes auparavant (VHD1), les lapereaux sont sensibles au variant 2010 (VHD2) dès l'âge de 4 semaines. Le variant VHD2 a désormais remplacé le variant VHD1 sur la quasi-totalité du territoire national.

Après une phase d'hypothermie pendant l'incubation, la maladie se caractérise par de la fièvre, des difficultés respiratoires, parfois des diarrhées ou saignements (10% des cas). A l'autopsie, de nombreuses lésions sont visibles au niveau des organes respiratoires, du thymus ou de la rate.

La vaccination régulière des animaux adultes, voire des animaux en croissance, est fortement recommandée, avec un vaccin adapté pour le VHD2.

En savoir plus: la FAO met à disposition, gratuitement et en ligne, une fiche technique de la maladie. Elle est disponible ici : http://www.fao.org/3/CA1582FR/ca1582fr.pdf

La myxomatose

La myxomatose est une maladie virale, infectieuse et facilement transmissible par contact direct (lapin à lapin) ou indirect (insectes, environnement, etc.). Sa contraction est favorisée en cas de pullulation d'insectes piqueurs (moustiques, puces, etc.) par exemple si le temps est chaud et humide.

Les symptômes correspondent à l'apparition de nodules sur la tête, la zone génitale, les oreilles puis la totalité du corps. L'écoulement oculaire et des difficultés respiratoires peuvent également être signe de contamination. La mort est hautement probable. Un animal guéri devient porteur sain et continue à diffuser le virus dans le cheptel.

Cette maladie est moins présente en agriculture biologique. Cependant, en cas d'attaque de cette maladie virale, la reproduction peut être compliquée à gérer.

La vaccination

Aucun traitement curatif n'est disponible à ce jour pour les maladies virales du lapin. La lutte contre ces deux maladies virales passe donc principalement par la vaccination et la prévention. La vaccination peut être complétée par d'autres moyens de prévention tels que : la mise en place de mesures de biosécurité dans l'élevage (barrières sanitaires), l'isolement des animaux nouveaux (quarantaine) ou des animaux malades, cures de chlorure de magnésium qui permettraient de renforcer le système immunitaire, l'utilisation de l'homéopathie, etc.

Les virus étant très résistants dans l'environnement, il est conseillé de faire une rotation des pâtures et de désinfecter régulièrement les logements. On notera que le bois est un matériau poreux et donc difficile à nettoyer, en comparaison du métal.

Les maladies parasitaires

Les maladies parasitaires sont très présentes dans les élevages où les animaux sont élevés au sol sur litière, ou lorsque il y a accès au pâturage. En effet, l'herbe et le sol (la litière) sont des réservoirs de parasites, notamment de coccidies.

La coccidiose

La coccidiose résulte d'une infestation élevée de coccidies (protozoaires), et peut causer selon l'espèce de coccidies un retard de croissance, des troubles digestifs, voire entraîner la mort. Dix espèces de coccidies sont infestantes pour le tube digestif du lapin et une espèce infeste le foie (nodules blancs visibles sur le foie lors de l'abattage : coccidiose hépatique).

Avec l'âge, les lapins développent progressivement leur immunité face aux coccidies. Les adultes reproducteurs, immunisés, sont donc des réservoirs "sains" à coccidies. Les lapereaux, quant à eux, bénéficient de l'immunité de leur mère pendant l'allaitement. La maladie concerne donc principalement les jeunes lapins sevrés (entre 5 et 10 semaines).

L'apparition et la concentration des coccidies sont favorisées par une mauvaise hygiène du logement des animaux, et l'absence de mesures prophylactiques (cures d'antiparasitaire par ex.). La vigilance doit être forte à certaines étapes de la vie du lapin tel que le sevrage, ou lors de l'accès au pâturage en saison de forte pousse (printemps et automne). Les parasites se multiplient facilement en conditions de chaleur et d'humidité.

Plusieurs moyens de prévention sont possibles. D'une part, il est possible de limiter l'infestation coccidienne par une cure régulière avec un produit coccidiostatique. L'usage du vinaigre de cidre dans l'eau de boisson est répandu en cuniculture AB. L'usage de médecines alternatives (huiles essentielles, homéopathie, etc.) est également envisageable tant en préventif qu'en curatif. L'utilisation des huiles essentielles se fera sur avis d'un vétérinaire et de manière adaptée aux symptômes observés.

Les coccidies étant disséminées sous leur forme de résistance (oocystes) dans les excréments, elles seront facilement stockées dans les logements, notamment ceux en bois. Donc pour limiter le stockage il est conseillé aux éleveurs de tendre vers un équilibre microbien. Cela passe par un nettoyage mesuré et pas une désinfection trop forte pour ne pas casser cet équilibre.

Par ailleurs, les reproducteurs participent à la dissémination des oocystes sur la prairie. Les oocystes peuvent être conservés actifs dans le sol pendant plusieurs mois. Une bonne gestion du pâturage est donc préconisée : temps de retour supérieur à 2 mois, co-pâturage avec d'autres espèces (poules, moutons, ...), inclusion de la pâture dans une rotation culturale, alternance fauche et pâture, limitation du chargement, etc.

Autres maladies rencontrées

Il existe plusieurs autres maladies, notamment bactériennes :

Colibacillose : *le symptôme principal est une diarrhée forte (liquide), et touche surtout les lapins en croissance. L'hygiène des logements est la principale voie de prévention. Cette maladie est très contagieuse.*

EEL *ou Entéropathie Epizootique du Lapin : le symptôme principal est un "ballonnement" au niveau de l'estomac et de l'abdomen, accompagné souvent par une faible diarrhée. Prévention possible avec des aliments fibreux et une pratique de restriction alimentaire.*

Pasteurellose : *maladie très peu présente en bio, c'est une maladie respiratoire qui touche surtout les adultes. Elle se manifeste par un corrhyza et peut infester aussi d'autres organes que les voies respiratoires. La prévention est la défense principale, cela passe par la sélection de reproducteurs sains, l'observation régulière des animaux (toux, jetages sur le nez, ...), une bonne ambiance d'élevage (températures, courant d'air, poussières).*

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter les livres suivants :

- ***Le lapin – De la biologie à l'élevage*** *(GIDENNE et al., 2015), téléchargeable gratuitement sur le site des éditions Quae*
- ***Le lapin – Elevage et pathologies*** *(LEBAS et al., 1981), téléchargeable gratuitement sur le site de la FAO*
- ***Maladies des lapins*** *(BOUCHER, 2013).*

Résumé des maladies et prévention

Types de maladies	Principales maladies	Moyens de prévention
Maladies parasitaires	Femelles : strongles	Rotation de parcelles, vermifugation de manière régulière (toutes les 6 semaines) sur les mères et en engraissement (via l'eau de boisson ou l'alimentation), coprologie.
	Lapereaux : coccidies	
	Les méthodes de coprologies sont communes à toutes les espèces animales, seuls les parasites et les méthodes d'isolement peuvent diverger. Demander conseil à votre vétérinaire si volonté de réaliser une coprologie.	
Maladies virales	VHD2	Vaccination fortement conseillée : 2 injections espacées de 6 semaines + rappel tous les 3-4 mois Désinfection (sol, structures matérielles ...)
	Myxomatose	Vaccination très conseillée : 2 injections espacées de 6 semaines + un rappel tous les 3-4 mois Désinfection (sol, environnement...)
Principales maladies bactériennes	E. Coli, EEL, Pasteurelles, Staphylocoques	Prévention sur l'hygiène des logements, soutien des femelles (minéraux), alimentation

La biosécurité, une réflexion à avoir

« La biosécurité désigne l'ensemble de mesures préventives et réglementaires visant à réduire les risques de diffusion et transmission de maladies infectieuses chez l'Homme, l'animal et le végétal. » (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation).

Parole d'une vétérinaire, Marie Christine Favé :

"BIO SECURITE : le terme bio ici (qui signifie vie) est utilisé dans le sens de la sécurité biologique c'est-à-dire avoir un milieu biologique maitrisé contrôlé par l'humain ou la machine, et d'enlever toute contamination biologique (bactéries, virus, champignons, matière organiques, etc).

L'agriculture biologique est fondée sur une autre logique : cultiver le vivant, sa diversité pour installer un équilibre au sein de tous les milieux de vie (la panse des animaux, le lapin, le groupe de lapin, le sol, les plantes, les prés, l'ensemble de la ferme, le territoire...) et tous ces milieux vivent en équilibre et en interdépendance.".

de vétos

"Ce qui différencie le lapin conduit en Agriculture Biologique du lapin en conventionnel est son lien au sol et son élevage en plein-air. Il est important de garder à l'esprit que les formes de résistance de certains parasites (spores de coccidies) se conservent jusqu'à plusieurs années dans le sol d'où la nécessité d'organiser ses rotations de parcelles de manière judicieuse (temps de retour très long pour les parcelles accueillant les lapereaux qui sont plus sensibles aux parasites). Elles doivent permettre aux lapereaux de développer leur immunité progressivement sans proposer une pression coccidienne trop forte.

Effet logement : Le principal pour le logement est de répondre aux besoins physiologiques du lapin (eau, nourriture). En termes d'ambiance, une température excessive (›35°C) peut entraîner la mort des animaux. Les structures en bois présentent l'inconvénient d'être plus difficile à nettoyer, voire impossible à désinfecter correctement. Pour améliorer l'efficacité de la désinfection, il est possible de gratter le bois, à sec, avec une brosse avant d'y pulvériser un désinfectant. Le mieux est de privilégier des matériaux simples à nettoyer de type PVC ou acier.

Calendrier lunaire : « La Lune a sûrement un impact sur la gestion de l'élevage (effets visibles chez l'Homme notamment sur les cycles parasitaires) mais les leviers zootechniques sont sans doute à prendre davantage en considération dans la prévention des maladies. »

Plantes : Il n'existe pas de « plantes magiques » qui permettent de soigner tous les troubles en élevage. Certaines plantes ont des actions ciblées en fonction des troubles rencontrés (ex : tea tree pour les problèmes respiratoires, artichaut ou romarin pour les troubles digestifs…). L'utilisation d'extraits de plantes (huiles essentielles) permet notamment de réduire la pression contre les coccidies. La coccidiose n'est présente que chez les jeunes lapereaux. En grandissant, le lapin développe une forme de résistance (immunité) et la présence de coccidies dans les selles n'est pas directement associée à la maladie : on parle de portage sain. L'utilisation des huiles essentielles pour les vers plats ou ronds est plus complexe. On n'obtient pas de réelle efficacité.

Bien-être animal : Évaluer le bien-être de ses animaux s'appuie sur du bon sens et sur l'observation de signes de souffrance (problèmes d'alimentation, plaies qui ne guérissent pas, difficultés à se mouvoir, à s'abreuver). Il existe des grilles d'évaluation du bien-être animal. En cas de souffrance sans solution curative possible, un seul moyen de mise à mort compassionnelle est autorisé en élevage : la mise à mort par élongation des cervicales. Cette technique est réalisable manuellement et réglementairement sur les lapins de moins de 3kg, au-delà il est nécessaire d'utiliser une pince prévue à cet effet. Aujourd'hui, la formation des éleveurs à ce type d'actes apparaît comme nécessaire car l'affect a souvent une grande place en élevage de lapins biologiques. Les éleveurs peuvent se former auprès des organismes de production ou des vétérinaires.»

Les différentes voies d'abattage

Pour tout atelier d'abattage ou de transformation, la demande d'un agrément sanitaire est obligatoire. Elle s'effectue auprès de la DDPP (Direction Départementale de Protection des Populations) par complétude du CERFA n°13983.

Les déchets d'abattage font l'objet d'une réglementation spécifique. Leur destination est strictement encadrée par le règlement européen n°1774/2002 du 3 octobre 2002.

Ce règlement européen définit 3 catégories de déchets animaux pour lesquelles il détermine les procédures de transformation et d'élimination autorisées. Dans tout projet, il est important de réfléchir à ce que l'on souhaite en matière d'abattage :

- *Quels objectifs j'attends en matière d'abattage (poids, qualité du foie, rendement carcasse ...) ?*
- *Est ce que je vais abattre moi même? Ou fais-je appel à un prestataire ? (Attention il n'y a pas toujours un bon maillage d'abattoirs présents selon les territoires).*

Abattoir certifié CE (Conformité Européenne)

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'abattoirs individuels à la ferme CE, de salles d'abattage CE ou d'abattoirs CE. L'abattage par un établissement certifié permet la commercialisation des produits sur la totalité du territoire européen mais également de procéder à l'abattage d'animaux issus d'autres exploitations ou à l'abattage rituel. Seuls les établissements agréés CE peuvent commercialiser leurs produits à des découpeurs ou conserveurs eux-mêmes agréés CE .

Particularités de l'abattage en CUMA

« La Cuma est une société coopérative agricole. Ces sociétés ont pour objet l'utilisation en commun par des agriculteurs de tous moyens propres à faciliter ou à développer leur activité économique, à améliorer ou à accroître les résultats de cette activité. » (http://www.cuma.fr/content/la-cuma-quest-ce-que-cest-o)

Elle permet aux éleveurs d'abattre leurs animaux eux-mêmes, pour une traçabilité irréprochable, ou de les faire abattre dans un local commun par un prestataire de service. S'agissant d'une coopérative, il existe une entraide entre les éleveurs qui peuvent être amenés à abattre en équipe. Certifié CE, l'abattoir en CUMA, parfois doté d'un atelier de transformation, permet la commercialisation des produits sur tout le territoire européen pour un coût plus ou moins élevés selon les charges (salariales, entretien, matériel..) et le nombre d'adhérents propre à chaque CUMA.

Abattage à la ferme ("tuerie"), ou établissement soumis à agrément non CE

Par cette voie, seuls les animaux issus de la production de l'éleveur peuvent être abattus, et l'abattage ne peut qu'être effectué par l'éleveur ou ses salariés. Le nombre de lapins abattus est limité à 500 par semaine et 25 000 par an. Les produits doivent ensuite être vendus directement au consommateur final ou à un commerce de détail dans un rayon maximum de 80 km (dérogation envisageable si territoire à très faible densité).

En savoir plus : *Décret n°2008/1054 du 10 octobre 2008 relatif aux établissements d'abattage de volailles et de lagomorphes non agréés (disponible sur* **www.legifrance.gouv.fr***)*

Exemple de procédé d'abattage, Ferme de Valuisant (01)
(source : éleveurs Jean Matthieu Billoud et Pascal Orain)

La transformation

Dans un contexte où la viande de lapin, sous forme de lapin entier ou découpé, est généralement supérieure à la demande, peu d'éleveurs consacrent du temps, et de l'argent, à la transformation de leurs produits. Les essais ponctuels, ont pourtant montré un fort intérêt de la part des consommateurs.

Transformation des lapins en rillettes :

« Ma région est très agricole. Si je suis la seule éleveuse de lapins labellisés bio du département, les ventes entre particuliers de lapins fermiers entrent en concurrence directe avec ma production. Contrairement à mes collègues des autres régions de France, mon prix de vente au kilo est bas (12,50€/kg pour un lapin entier contre 15 à 17€ ailleurs). La vente de lapins entiers ne me permet donc pas d'être rentable.

Par ailleurs, je fabrique occasionnellement des rillettes sur la ferme. Cela me permet de valoriser mes lapins de réforme et les surplus de production. Pour leur fabrication, les étapes sont nombreuses (abattage, découpe, cuisson, déchiquetage, remise en chauffe, conditionnement, auto-clavage) et certaines d'entre elles sont très longues (cuisson, déchiquetage). Cette activité est très chronophage et j'ai d'ailleurs du mal à estimer combien de temps j'y passe.

A la fin, l'obtention d'un produit qui se garde longtemps (DLC d'un an pour un produit auto-clavé) et un prix de vente au kilo plus élevé (jusqu'à deux fois celui d'un lapin vendu entier) permettent d'équilibrer la balance avec la vente des lapins entiers. Du point de vue des consommateurs, si les jeunes semblent peu sensibilisés à la consommation du lapin, les produits transformés sont très demandés et leur écoulement est très rapide. », *Anonyme.*

La commercialisation

Il existe deux circuits de commercialisation :

- *La vente en circuit long (ce type de commercialisation fait intervenir 2 intermédiaires ou plus).*
- *La vente en circuit court (2 modes d'action différents : la remise directe aux consommateurs c'est à dire la vente directe et la vente avec un intermédiaire)*

Forme de commercialisation	Avantages	Inconvénients
	Circuits courts	
	Vente directe	
Vente à la ferme	• Ce sont des clients potentiels qui ne sont pas forcément présents sur les autres circuits de distribution • Pas besoin de se déplacer • Meilleure valorisation mais ce n'est pas le même travail, il y a plus de manipulation des animaux pour la vente directe. • Pas de surcoût dû au déplacement et au matériel	• Les clients ne viennent pas forcément aux heures annoncées • Souci de logistique (séparation du lot pour les différents circuits de commercialisation) • Les volumes écoulés restent limités vis à vis du temps de travail
AMAP (Association entre un ou plusieurs producteurs et des consommateurs, avec un engagement réciproque) Particularités d'une AMAP : - L'emballage des carcasses est plus rapide. - Les AMAP proposent une visite de ferme.	• Un seul point de vente avec horaires définis, l'heure de distribution passée la vente est finie. • Il y a un contrat avec les personnes ce qui permet de programmer le nombre total de produits vendus. • Le paiement des commandes est assuré • Le consommateur est très impliqué et attentif. • Le tuteur envoie un tableau par semaine	• Il peut y avoir des contrats supplémentaires toutes les semaines • Logistique importante
Vente sur le marché (Vente sur les marchés organisés par les municipalités)	• Amène une population qui n'est pas présente sur les autres circuits de distribution. • Tous les clients viennent dans les mêmes horaires • Les charges sont peu élevées	• Il faut prévoir le matériel nécessaire (transport et matériel réfrigérant) • Il faut tout installer chaque semaine et quelle que soit la météo • Travail assez physique • Le nombre de lapins écoulé à l'heure peut être faible suivant les marchés
Magasin de producteurs (Magasin collectif, tenu par les producteurs lors de permanences pour vendre leurs produits en commun)	• Tout le matériel est déjà installé et à l'abri • Permet au consommateur de trouver une large gamme de produits au même endroit • Mutualisation du matériel	• Temps de présence à faire • Demande une bonne organisation du groupe (décisions...) • Mise en œuvre longue
	Circuits courts	
Vente en magasin (exemple magasin spécialisé bio)	• Valorisation locale du produit	• Préemballage à prévoir • Négociation avec les magasins
	Filière longue	
Groupement de producteurs bio, etc.	• Une fois que les animaux sont sortis de la ferme, le travail de l'éleveur est terminé • Assure un revenu • Souplesses avec la vente directe (réajustement des volumes) • Vente des lots assurée	• Pas de maîtrise complète du produit (de la production jusqu'à la consommation)

Sources : vendre sa production bio en circuits et guide éleveurs volaille bio tome 2

Exemple d'un acteur en filière longue : BVB

Née en 1991, l'entreprise Bretagne Viande Bio (BVB) commercialise et distribue la viande de ses adhérents, éleveurs en Agriculture Biologique. Elle compte aujourd'hui 500 adhérents avec seulement 2 à 3 éleveurs de lapins. Sur l'année 2019-2020, BVB a abattu et distribué plus de 1000 lapins bio dans l'Ouest de la France, soit 24% de plus que l'année passée.

Ce qui freine actuellement le développement de cette filière est le manque d'abattoirs certifiés pour abattre les lapins conduits en Agriculture Biologique ainsi que la difficile gestion des transports pour une production à petits volumes.

Aide à la transformation et à la commercialisation à la ferme

Ce dispositif est cofinancé en Pays de la Loire par les fonds européens (FEADER) et les Conseils départementaux. Le plancher d'investissement pour déposer un dossier est de 5 000 €, le plafond de 80 000 € (pas de transparence GAEC), avec un taux d'aide de 30 % (+10 % si Jeune agriculteur).

Investissements qui peuvent être pris en compte dans un projet lapin :

- *Construction ou aménagement de bâtiment affecté à la transformation ou à la commercialisation*
- *Matériel d'abattage, de découpe et de manutention*
- *Matériel de transformation*
- *Matériel de conservation*
- *Equipement de stockage, dont chambre froide*
- *Etudes et communication*

Appel à projet permanent consultable sur le site Europe du Conseil régional :

http://www.europe.paysdelaloire.fr/

rubrique FEADER, rubrique appels à projet permanents.
Guichet pour déposer le dossier : Direction départementale du territoire (DDT).

Ces aides peuvent évoluer dans le temps, donc vous pouvez vous rapprocher de votre GAB (Groupement d'Agriculteurs Biologiques) ou votre CIVAM Bio.

Données technico-économiques générales

De bonnes performances de reproduction sont la clé de la réussite de l'atelier cunicole. *Un tout premier référentiel technico-économique a été produit en 2019, à partir des performances de reproduction de 6 élevages et sur une période de 3 ans (2015-2017). Les données complètes de ce référentiel ont été publiées aux 18èmes Journées de la Recherche Cunicole, et l'article est téléchargeable gratuitement avec le lien suivant :*

http://www.cuniculture.info/Docs/Magazine/Magazine2019/Coomunications-JRC-pdf/107-Gidenne-referentiel-bio.pdf

En résumé, sur cet échantillon de 6 élevages, on constate une grande disparité de taille moyenne de cheptel (8 à 62 lapines), autant que du renouvellement annuel des reproductrices (16 à 93 %, tableau ci-dessous)

Descriptifs des ateliers maternité pour 6 élevages AB et sur 3 années (2015-2017)

Indicateur	Moyenne	Variabilité
Descriptif élevages (n=6)		
Cheptel femelle (nb moyen/an)	33,2	8 - 62
Cheptel mâle (nb moyen /an)	7,3	2,5 - 17,4
Temps productif et mortalité des reproducteurs		
Taux renouvellement femelles (%)	65,4	15,8 - 92,9
Taux de renouvellement mâles (%)	52,9	0 - 69,2
Taux de mortalité femelles (%)	21,3	5,5 - 59,0
Taux de réforme femelles (%)	11,7	0,0-71,7

Les performances moyennes (tableau ci-dessous), en saillie naturelle, sont modestes, du fait d'un rythme de reproduction assez lent, avec en moyenne 5 saillies par femelle et par an, conduisant à peine à 3 mises-bas par an et par lapine. Ainsi, l'intervalle entre mises bas est de près de 3 mois. Le taux de fertilité, en moyenne de 60%, oscille largement selon l'élevage. La taille de portée (nés vivants) varie assez peu entre élevage malgré la diversité des races. En conséquence, le nombre moyen de lapereaux nés vivants est de 25 par an et par lapine, et il varie de 17 à 35 selon l'élevage.

Performances de reproduction, pour 6 élevages AB et sur 3 années (2015-2017)

Indicateur	Moyenne	Variabilité
Reproduction		
Nb saillies/an/femelle	4,8	2,6-7,3
Taux de fertilité (femelle) (%)	60,3	30,2-72,7
Nb mise-bas/femelle/an	2,7	0,8-3,8
Intervalle entre mise-bas (j)	111,6	91,2-137,5
Nb nés vivants/mise-bas	8,0	7,7-8,2
Nb nés vivants/femelle/an	25,3	17,5-34,8

Les performances de sevrage (ci-dessous calculées sur 1052 portées) indiquent un âge au sevrage entre 40 et 68 jours: tardif pour 3 élevages (68-71j.), plus précoce pour 2 autres (40 et 53j). Le taux de perte entre la naissance et le sevrage est assez élevé (26%), mais varie de 18 à 37%. Ainsi, le nombre de sevrés par mise-bas est de 6,2, soit près de 19 lapereaux sevrés par femelle et par an.

Performances de sevrage, pour 6 élevages AB et sur 3 années (2015-2017)

Indicateur	Moyenne	Variabilité
Sevrage		
Age au sevrage, j.	60,8	40,5-68,3
Nb sevrés/ mise-bas	6,2	4,5-6,7
Nb sevrés/femelle/an	18,7	1,3-26,8
Taux de pertes avant sevrage, %	26,2	18,4-37,0

Il existe donc une marge de progression importante dans la conduite de l'atelier maternité.

Il est probablement possible de réduire le taux de pertes de lapereaux en maternité. De même, il semble possible de réduire l'intervalle entre mise bas, en pratiquant un sevrage un peu moins tardif, sans pour autant nuire à la survie des lapereaux en parc d'engraissement.

Potentiel de production d'un atelier cunicole AB

Sur la base de ces premières données techniques et en respectant le cahier des charges AB actuel, il est possible de réaliser un calcul de la potentialité productive de la cuniculture AB. Ainsi, sur une base de 4 ha de foncier, il est possible d'accueillir sur 1 ha, 50 abris femelles, 8 abris mâles et 2 abris pour les animaux de renouvellement (règlement: 2,4 m²/lapin avec vide sanitaire de 2 mois). Trois hectares sont attribués à des parcs d'engraissement (règlement: moins de 625 lapins sevrés/an/ha) à raison de 3 portées de 6 lapereaux sevrés par les 50 femelles et par an, il serait potentiellement possible de produire 900 lapereaux (1400 pour 4 portées sevrées de 7).

Le potentiel *technico-économique est calculé comme suit: pour un taux de pertes de 24% en engraissement, le nombre de lapins vendus sera de 684 soit un chiffre d'affaire annuel de 16416€ (1,6 kg carcasse/lapin à 15€/kg). Avec* **un taux de pertes de seulement 15%**, *le chiffre d'affaire passerait à 18360€. Bien évidemment, une amélioration de la productivité de la maternité (par exemple, atteindre 4 portées par femelles et par an) accroîtra encore le potentiel productif.*

Références technico-économiques générales à compléter pour préparer votre projet d'installation

Projet d'installation	*à compléter en fonction de la zone géographique et du projet*
Coût moyen d'un hectare de terre	
Coût de la certification	
Coût des formations	
Logement	
Coût des logements	50-300€ pour un abri mobile
Alimentation	
Coût des granulés	500 à 800€/T
Coût des mélanges céréaliers	300-350€/T
Consommation quotidienne d'aliment	130gMS/j (lapin de 2kgPV)
Consommation quotidienne d'eau	distribution d'eau à volonté
Besoins en pâturage	15 à 25m² pour des lapins à l'engraissement
Reproduction	
Coût d'un reproducteur	15 à 60€
Durée de gestation	30-31 jours
Intervalle mise-bas/mise-bas	8 à 13 semaines
Nombre de portées par an	3 à 5
Nombre de lapereaux par portée	6-8
Nombre de saillie par gestation	1 à 2
Age de mise à la reproduction	6-7 mois
Age de séparation de la mère	6-8 semaines
Age de réforme	2-3 ans
Nombre de femelles par mâle	6-9
Maladies-prophylaxie	
Coût d'un vaccin	1 à 2€ (VHD2)
Frais vétérinaire annuel par lapine	15-25€
Abattage et commercialisation	
Poids carcasse à l'abattage	1,5 à 2kg
Age à l'abattage	4-5 mois
Coût à l'abattage	1,65 à 3,19€/lapin
Coût d'équarrissage	48 à 65€/passage
Coût de transformation	1,55€/pot 180g
Commercialisation	
Prix de vente	15 à 27€/kg de carcasse

Publications techniques en Agriculture Biologique

Elever des chèvres Bio

2017 - Réédition 2020

La conversion et l'installation en chèvre bio demande de la technique et du savoir-faire. Ce guide développe les différentes étapes nécessaires à la réussite de son projet : autonomie de son troupeau, gestion du pâturage, maîtrise du parasitisme, reproduction, comportement des animaux...

Blés Paysans Biologiques

2017

De nombreux « blés paysans » ont été semés dans des essais, d'abord sur quelques mètres carrés, puis dans les champs d'une trentaine de volontaires. Aujourd'hui, ces blés sont vendus à des meuniers et des boulangers, ou sont transformés à la ferme.

Echanges directs producteurs

2016

La CAB propose un guide technique sous la forme d'une boite à outils sur les échanges directs entre producteurs. Il permet de travailler la question de l'autonomie à l'échelle d'un territoire ou de plusieurs fermes. Vous trouverez des éléments sur la réglementation, la construction du prix, des contrats types, des exemples d'échanges entre producteurs.

Elever des bovins allaitants Bio

2020

La CAB présente un guide technique "Bovins allaitants Bio" pour votre projet d'installation ou de conversion en agriculture biologique avec des informations réglementaires, techniques ainsi que des témoignages d'éleveur-se-s. Une bonne lecture pour consolider un projet !

Elever des volailles Bio

2017 - Réédition 2018

Ce recueil s'adresse à tous ceux qui veulent créer ou développer leur atelier volailles : réglementations, parcours, alimentation... Il est enrichi de données de diverses recherches (Avialim, ProtéAB, Parcours, Icopp...). Un chapitre est consacré à la gestion du plan biosécurité dans les élevages de volailles.

Bulletin CAB

Le Bulletin CAB rassemble des infos sur les filières, des articles techniques, un dossier thématique, un article sur les aides producteurs... Á télécharger gratuitement sur notre site. Vous pouvez aussi vous y abonner pour la somme de 30 € par an pour recevoir une version papier.

Grandes cultures Bio

2016 - Réédition 2018

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

Ce recueil-savoir est la suite d'un premier sorti en 2014. Ces savoir-faire en grandes cultures sont issus des producteurs des Pays de la Loire qui acceptent de transférer leurs techniques : rotations, désherbages, matériel, variétés....

Recueil technique bio et climat

2019

Un recueil d'articles techniques propose les solutions apportées par l'agriculture biologique au changement climatique. Il rassemble 14 expériences en agriculture biologique en faveur de la transition climatique : limiter le lessivage, l'association des cultures, les techniques culturales simplifiées, la gestion des fourrages en période de sécheresse, la traction animale... 14 pratiques utilisées en Bio pour agir rapidement. Financé avec le soutien de l'ADEME Pays de la Loire.

• CAB •

Les Agriculteurs **BIO** des Pays de la Loire

Romain Lombard : Un suivi CIAP pour une installation accompagnée p.28
Sylvie Girandier : Un système 100% parcs fixes p.30
Jean-Pierre GOBY : Enseignement et agroforesterie p.32
Jean-Mathieu BILLOUD : Une vie complète à la ferme p.34
Carine POTEAUX : Le lapin bio en filière semi-longue p.36
Pascal ORAIN : Adapter sa conduite en fonction des saisons p.38
Laura ZUANELLA : Des lapins pour 2020/2021 ..... p.40

① Romain LOMBARD : Un suivi CIAP pour une installation accompagnée

« L'installation prend du temps. Il vaut mieux privilégier une entrée en activité directe après l'installation. Pour cela, il faut que les logements soient fonctionnels et que les femelles soient prêtes à saillir, voire déjà gestantes ou avec des petits. S'installer au printemps permet de tirer profit de cette période fertile pour les lapines. Avec le lapin bio comme avec l'ensemble des élevages, il faut être moteur de son projet. »

Identité
Romain LOMBARD
La ferme de Baratte
Méobecq (36)

Région agricole
Bassin géologique : Bassin Parisien

Climat : *continental*

Source : Géoportail

Objectifs

Laborantin depuis 14 ans, Romain souhaitait s'installer en production animale avec des animaux de petit gabarit pour diversifier ses sources de revenu. Il a découvert le lapin bio par hasard alors qu'il voulait initialement s'installer en volailles. Pour réaliser son projet, il a effectué un BPREA et a ensuite intégré la CIAP Centre Val de Loire, en mars 2019. L'objectif est de s'installer définitivement en début d'année 2021. Pour monter son projet, Romain a trouvé du soutien auprès du CIVAM Bio 53 et de l'AELBF. L'intégration de la CIAP a également eu un rôle prépondérant dans son installation.

DONNÉES GÉNÉRALES DE LA FERME

- **Historique :**
  Reprise de l'exploitation familiale
  Conversion des terres : 2019
- **Atelier(s) :** *lapins*
- **UTH :** *0.5*
- **SAU :** *45 ha*
- **Autres activités :** *gîtes et chambres d'hôtes*

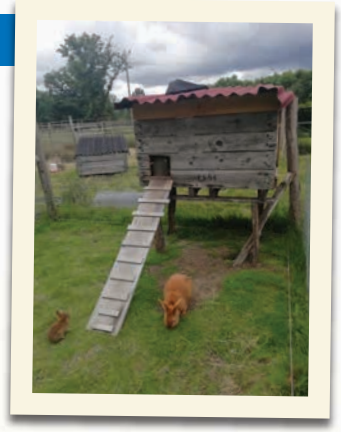

ATELIER LAPIN BIO

Date de création : 2019

Situation actuelle :
- *Mères : 35*
- *Mâles : 5*
- *Lapins produits : 130/an*
- *UTH : 0,5*
- *Temps de travail moyen : 2,5 heures/jour*
- *SAU : 10 ha*

Objectifs d'installation :
- *Mères : 45*
- *Lapins produits : 600-800/an*

LOGEMENT

Abris mobiles : 42

Situation actuelle :
- *Surface intérieure : 0,5 m²*
- *Surface extérieure : 2,4 m²*
- *Public : mère et sa suite, mâles*

Parcs fixes : 8

Situation actuelle :
- *Surface intérieure : 5 m²*
- *Surface extérieure : 150 m²*
- *Public : lapins à l'engraissement*

Bâtiment ouvrant sur prairie : 5

Situation actuelle :
- *Surface intérieure : 16 m²*
- *Surface extérieure : 80 m²*
- *Public : lapins à l'engraissement*

Prédateurs :

Animaux : *martres, renards, fouines, buses, éperviers*
Fréquence d'attaque : *rare*
Dégâts : *limités*

ALIMENTATION

Energie	Acheté	Mélange pois (1/4), avoine noire (1/4), triticale (1/2)	De 50 g/j/lapin jusqu'à volonté
Fibres	Autoproduit	Foin de prairie naturelle	A volonté
	/	Pâturage	Accès libre
Minéraux	/	/	/

Variation sur l'année : aucune | Autonomie alimentaire : 50% (+ achat de céréales dans la région)

ABREUVEMENT

Origine : *eau du réseau*
Traitement : *aucun*
Contenant : *bouteille retournée d'1,5L, système glouglou*

REPRODUCTION

Origine des reproducteurs : *élevages familiaux, salon avicole local*
Races : *Fauve de Bourgogne, Chamois de Thuringe, Papillon de clapier, Salenders, Gris du Bourbonnais*
Croisements : *oui*
Critères de sélection :

- *Femelles : robe, conformation de carcasse, taille des lapereaux*
- *Mâles : robe, caractère*

Âge de renouvellement : *4 ans (objectif)*

MALADIES ET PROPHYLAXIE

Cas de VHD : *octobre 2019*
Impact : *pertes de 50 lapins*
Vaccination : *oui*

Cas de myxomatose : *oui*
Impact : *nul*
Vaccination : *non*

Coccidiose : *oui*
Impact : *modéré*
Prévention : *vermifuge*

ABATTAGE ET TRANSFORMATION

Lieu d'abattage : *Saint Flovier (37)*
Type d'abattoir : *abattoir participatif CE*
Poids carcasse moyen : *1,3-1,6 kg*

COMMERCIALISATION

Format de vente : *vivant (exceptionnel), entier, en rillettes ou terrines*
Voies de commercialisation : *vente directe, AMAP, magasins de proximité*
Prix de vente : *16,90 €//kg*

Résultat économique

Part des ateliers dans le revenu de l'éleveur

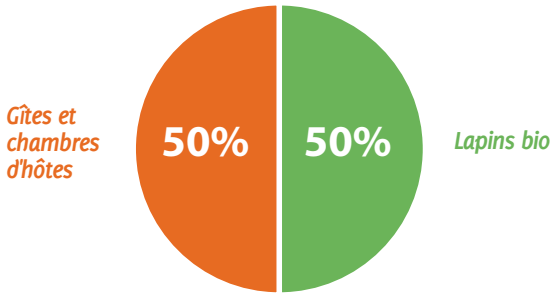

FOCUS

Installation avec la CIAP

Romain Lombard :
« La CIAP m'accompagne dans mon projet. Grâce à elle j'ai pu obtenir une enveloppe d'investissement pour les installations de base comme les logements. C'est elle qui a réalisé une partie de mes démarches administratives et aujourd'hui les agriculteurs tuteurs me permettent de faire connaître mes produits et de développer mon réseau. »

Laura JACOB, CIAP Mayenne (53) :

« La Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP) est une association facilitant et sécurisant l'installation agricole. Elle accompagne les porteurs de projet par différents biais : le stage paysan créatif et/ou l'hébergement temporaire d'activité. L'hébergement temporaire d'activité consiste à démarrer l'activité de production au sein de l'entreprise CIAP pour une prise en main progressive des aspects autres que la production. C'est une phase temporaire qui précède l'installation du porteur de projet à son propre compte. L'hébergement temporaire d'activité dure maximum 3 ans et prend la forme d'un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE). Celui-ci donne le droit au porteur de projet de travailler au sein de l'entreprise CIAP avec les droits du salarié (cotisation retraite et chômage notamment). Seule sa rémunération est modulable, elle peut être nulle et fluctuante d'un mois à l'autre, selon les résultats de son activité. »

② Sylvie GIRANDIER : Un système 100% parcs fixes

« L'élevage en parcs fixes facilite le travail au quotidien. Il n'y a pas d'abris à déplacer ce qui limite les efforts physiques. Les lapins y reprennent leur instinct naturel. »

Identité
Sylvie GIRANDIER
La ferme de mamie les lapins
Guenrouet (44)

Région agricole
Bassin géologique : Massif Armoricain

Climat : *océanique*

Objectifs

Sylvie GIRANDIER connaît depuis toujours le milieu agricole. Ses parents, agriculteurs, puis l'obtention de son BEPA l'amènent très vite à s'installer en GAEC. Pendant plus de 25 ans, elle travaillera avec son ex-mari avant de passer en exploitation individuelle en 2013. Ce qui a poussé Sylvie à créer un élevage de lapins est le désir d'élever des animaux à taille humaine.

L'agriculture biologique apparaissait comme une évidence. Suite à la rencontre de différents éleveurs, Sylvie saute le pas en 2013 en achetant ses propres terres. Après conversion, développement du cheptel reproducteurs et fabrication des logements, la production est lancée en 2016 avec 8 mères, 5 000 m² de parcs et 1,5 hectares de cultures, à la fois pour les lapins mais également pour les 25 agnelles et la dizaine de broutards présents sur l'exploitation. Le reste des terres sert au pâturage. Pour ses animaux, elle opte pour un système plein air avec un bâtiment uniquement pour le stockage.

DONNÉES GÉNÉRALES DE LA FERME

- **Historique :**
  Terres de cultures exploitées en conventionnel
  En bio depuis : 2016
- **Atelier(s) :** *lapins, bovins, ovins*
- **UTH :** *1*
- **SAU :** *45 ha*

ATELIER LAPIN BIO

Date de création : *2014*
Début de la production : 2016

Situation actuelle :
- *Mères : 32*
- *Mâles : 5*
- *Lapins produits : 400/an*
- *UTH : 0,5*
- *Temps de travail moyen : 2 heures/jour*
- *SAU : 0,77 ha*

Objectifs d'installation :
- *Mères : 30*
- *Lapins produits : favoriser les portées plus grandes*

LOGEMENT

Parcs fixes : 60

Situation actuelle :
- *Surface intérieure : 0,6 à 1,1 m²*
- *Surface extérieure : 12 à 625 m²*
- *Public : lapins à l'engraissement, reproducteurs*

Prédateurs :

Animaux : *chiens, buses, renards*
Fréquence d'attaque : *rare*
Dégâts : *limités (présence d'oies pour repousser les buses et de chiens pour repousser les chiens, de clôtures électriques hautes et basses).*

ALIMENTATION

Energie	Autoproduit	Betteraves	A volonté
		Mélange de pois, triticale, orge	
Fibres	Autoproduit	Foin de luzerne	A volonté
	/	Pâturage	Accès libre
Minéraux	/	/	/

Variation sur l'année : les betteraves ne sont distribuées que de septembre à mai et du fenouil est donné aux mères en lactation.
Autonomie alimentaire : 100%

ABREUVEMENT

Origine : *eau du réseau*
Traitement : *vermifuge*
Contenant : *abreuvoir volailles d'1,5L*

REPRODUCTION

Origine des reproducteurs : *échange entre éleveurs bio*
Races : *croisements toutes races*
Critères de sélection :
- *Femelles : gabarit*
- *Mâles : gabarit*

Âge de renouvellement : *3-4 ans (objectif)*

MALADIES ET PROPHYLAXIE

Cas de VHD : *décembre 2019*

Impact : *100 lapins*
Vaccination : *oui (problème de vaccination en amont)*

Cas de myxomatose : *non*

Impact : *nul*
Vaccination : *oui*

Coccidiose : *non*

Impact : *nul*
Prévention : *vermifuge*

ABATTAGE ET TRANSFORMATION

Lieu d'abattage : *Plessé (44)*
Type d'abattoir : *abattoir CE en CUMA*
Poids carcasse moyen : *1,7-1,8 kg*

COMMERCIALISATION

Format de vente : *entier*
Voies de commercialisation : *AMAP, BVB (surplus de production), vente directe*
Prix de vente : *16 €/kg*

Résultat économique

Part des ateliers dans le revenu de l'éleveur

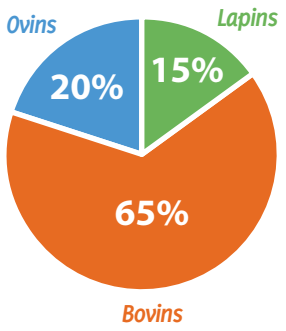

FOCUS

« Lorsque je me suis installée je ne me voyais pas déplacer des abris mobiles au quotidien. J'ai essayé chez d'autres éleveurs et c'était trop lourd pour moi. Le système parcs fixes s'est donc tout de suite imposé. Les parcs sont disposés au plus proche de l'unique bâtiment de l'exploitation et de ma maison pour une meilleure surveillance. Il n'est pas concevable d'habiter loin de son élevage de lapins. Il faut pouvoir agir vite en cas d'attaque de chiens ou d'autres prédateurs.

Je dispose de 7 700 m² de terrain sur lesquels 60 parcs ont été aménagés. Leur surface va de 12 à 625 m². Les parcs destinés aux lapins à l'engraissement sont de taille variable ce qui me permet d'adapter au mieux leur surface au nombre de lapins sevrés simultanément. Je privilégie toujours l'entrée des lapereaux dans le parc qui a de l'herbe la plus haute, et donc la plus riche en fibres, pour limiter les troubles digestifs.

Chaque parc est divisé en deux (deux fois 6 m² pour les mâles reproducteurs, deux fois 8 m² pour les femelles reproductrices). Cela me permet à la fois de mieux gérer la pousse de l'herbe mais surtout le parasitisme puisque l'accès à chaque section est alterné.

Concernant les logements, la majorité se trouvent sur pilotis. Ils sont donc à ma hauteur et bien isolés de l'humidité du sol. Les autres sont au sol. Je mets également à disposition des palettes pour apporter de l'ombre et des cachettes aux lapins. »

Les + des parcs fixes	Les – des parcs fixes
- La charge de travail quotidien est considérablement réduite et les efforts physiques également.	- Une attention particulière doit être apportée à la gestion des maladies et des parasites. La rotation des parcs et le vide sanitaire (2 mois minimum) doivent être parfaitement suivis.
- Les logements peuvent être mis à hauteur pour une meilleure accessibilité au nid.	- Le grillage est très coûteux et demande de l'entretien. C'est donc du temps et de l'argent à investir pour garder des logements en état.

③ Jean-Pierre GOBY : Enseignement et agroforesterie

« L'élevage de lapins conduits en Agriculture Biologique est agréable et très différent de l'élevage conventionnel. Le relationnel avec les animaux est unique. Ce qu'il manque aujourd'hui c'est le contact avec les consommateurs. »

Identité
Jean-Pierre GOBY
IUT Perpignan
Perpignan (66)

Région agricole
Bassin géologique : Pyrénées

Climat : *méditerranéen*

Objectifs

L'IUT de Perpignan est un lieu d'enseignement qui existe depuis 1974. L'installation de l'exploitation s'est faite en 1978 dans l'objectif de mettre les élèves en situation professionnelle et de leur permettre l'application des savoirs théoriques enseignés au cours de leur formation. La conversion de l'élevage cunicole, présent dès le début sur la ferme, s'inscrivit dans une démarche globale de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires afin de préserver la santé des nombreux passants du site universitaire.

DONNÉES GÉNÉRALES DE LA FERME

- **Historique :**
  Exploitation universitaire conventionnelle
  En bio depuis : 2008
- **Atelier(s) :** *lapins, escargots, vignes, arbres fruitiers*
- **UTH :** *0,3 (2 personnes avec volet pédagogique en plus)*
- **SAU :** *3,5 ha*

ATELIER LAPIN BIO

Date de création : *2011*
Début de la production : 2011

Situation actuelle :
- *Mères : 25*
- *Mâles : 3*
- *Lapins produits : 400/an*
- *UTH : 2*
- *SAU : 3,5 ha*

Objectifs d'installation :
- *Mères : 20-25*
- *Lapins produits : 400-500/an*

LOGEMENT

Abris mobiles : 20

Situation actuelle :
- *Surface : 1,2 à 3 m²*
- *Public : jeunes lapins*

Parcs fixes : 5

Situation actuelle :
- *Surface : 0,3 à 0,5 ha*
- *Public : lapins à l'engraissement, mâles, femelles non-suitées*

Air bétonnée avec accès à un parcours végétalisé : à venir
- *Surface : 0,3 ha*
- *Public : femelles*

Prédateurs :

Animaux : *goélands, chats, chiens*
Fréquence d'attaque : *les attaques de goélands sont fréquentes sur les lapins de moins de 80 jours*

ALIMENTATION

Energie + fibres	Acheté	Granulés complets	60 à 200g selon le stade physiologique
Fibres	/	Pâturage	Accès libre la journée
Minéraux	/	/	/

Variation sur l'année : aucune
Autonomie alimentaire : 50%

ABREUVEMENT

Origine : *eau du réseau*
Traitement : *vinaigre de cidre si présence de diarrhées chez les jeunes*
Contenant : *bidon de 10l avec pipette*

REPRODUCTION

Origine des reproducteurs : *auto-renouvellement ou élevages conventionnels*
Races : *Fauve de Bourgogne*
Croisements : *oui*
Critères de sélection :
- *Femelles : nombre de lapereaux par portée, nombre de lapereaux sevrés par portée*
- *Mâles : aucun*

Âge de renouvellement : 5 ans

MALADIES ET PROPHYLAXIE

Cas de VHD : *2018*
Impact : *trentaine de lapins*
Vaccination : *oui*

Cas de myxomatose : *non*
Impact : *nul*
Vaccination : *oui*

Coccidiose : *non*
Impact : *nul*
Prévention : *climat sec limite la pression de coccidies*

ABATTAGE ET TRANSFORMATION

Situation actuelle : *vente des animaux à 120 jours soit 2,3-2,4 kg de poids vif.*
Objectif fin 2020 : *mise en service de l'abattoir CE sur la ferme*

COMMERCIALISATION

Format de vente : *vivant*
Voies de commercialisation : *autoconsommation, vente aux personnels, cadeaux de fin d'études*
Prix de vente : *3,00€/kg vif*

Résultat économique

La globalisation des budgets de l'exploitation ne permet pas d'établir le ratio entre ses différents ateliers. L'absence d'abattage et la vente des animaux vivants font de l'atelier lapin bio un atelier minoritaire et peu voire pas rentable. La mise en service de l'abattoir, fin 2020, devrait permettre à l'atelier de toucher davantage de consommateurs et d'optimiser le système de production.

FOCUS

« Être un établissement universitaire demande une organisation particulière. Les mises à la reproduction sont stoppées lorsque les étudiants sont absents, c'est-à-dire de mi-mai à fin juillet, et les derniers lapins partent fin juillet. Cela à l'avantage de ne pas avoir de lapereaux sur l'exploitation pendant les fortes chaleurs d'été et de début d'automne mais la reprise des reproductions est plus longue en septembre : les femelles ont fait du gras, n'ont pas envie et les chaleurs de fin d'été n'arrangent rien. La situation de l'exploitation, en plein cœur de Perpignan, nécessite également de prendre des mesures pour lutter contre les vols occasionnels. Les lapins sont désormais rentrés pendant la nuit.

Concernant la conduite des lapins dans les vergers, il s'agit là de suivre le cycle naturel des arbres. Mettre les lapins entre les vignes à l'automne, après les vendanges, permet de réduire la pression adventice et évite ainsi de pailler les inter-rangs. La zone des chênes truffiers, très ombragée, est une zone tampon. Les lapins y sont mis à pâturer lorsqu'ils sont trop nombreux.

Pendant l'été, les arbres fruitiers entrent en compétition avec l'herbe qui devient quasi absente des vergers. A cette période, les lapins sont mis à pâturer sur les prairies permanentes. L'implantation de fenouil permet d'apporter de l'ombre et est une ressource alimentaire conséquente.

Les parcs communs des femelles sont situés sous les cerisiers et pêchers. Les lapines mangent l'écorce des arbres, il faut donc veiller à protéger l'ensemble des troncs sous peine de les voir mourir. »

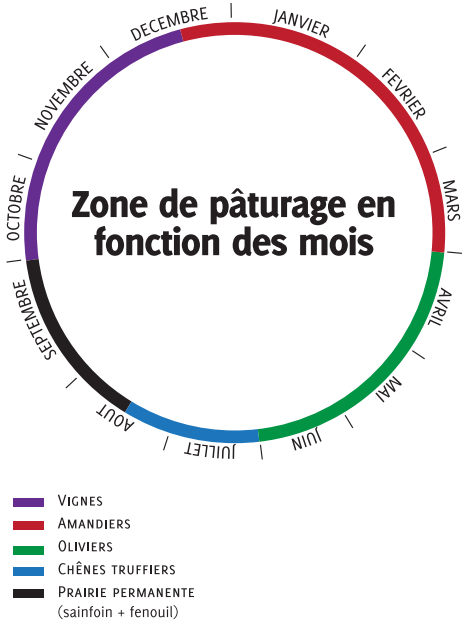

④ Jean-Mathieu BILLOUD : Une vie complète à la ferme

« Abattre à la ferme permet une plus grande flexibilité, la traçabilité est parfaitement connue et les animaux sont moins stressés car il n'y a pas de transport superflu. »

Identité
Jean-Mathieu BILLOUD
La ferme de Valuisant
Villereversure (01)

Région agricole
Bassin géologique : Jura

Climat : *continental*

Sources : Géoportail

Objectifs

Après avoir travaillé plusieurs années en tant que technicien de laboratoire, Jean-Mathieu souhaitait être plus autonome dans son travail et entame une reconversion professionnelle en 2015. Au cours de ses 3 années de BPREA, il réalise de nombreux stages qui lui font découvrir la filière cunicole biologique. La rencontre d'un exploitant, prêt à céder sa ferme, lui permet de concrétiser son désir d'installation en janvier 2019. D'abord avec l'élevage de volailles fermières, il développe depuis juin 2019 son atelier lapin de telle sorte de le convertir en bio prochainement.

DONNÉES GÉNÉRALES DE LA FERME

- **Historique :**
  Elevage de volailles fermières (poulets et pintades)
  En bio depuis : 2020 (terres uniquement)
- **Atelier(s) :** *lapins, volailles*
- **UTH :** *2,5*
- **SAU :** *7 ha*

ATELIER LAPIN BIO

Date de création : *2019*
Début de la production : non définie

Situation actuelle :
- *Mères : 45*
- *Mâles : 5*
- *Lapins produits : 625/an*
- *UTH : 2*
- *Temps de travail moyen : 3 heures/jour*
- *SAU : 3 ha*

Objectifs d'installation :
- *Acquérir plus de régularité dans la production avant le passage en bio*
- *Lapins produits : 1500/an*

LOGEMENT

Parcs fixes : 106

Situation actuelle :
- *Surface intérieure : 0,7 à 1,4 m²*
- *Surface extérieure : 60 m²*
- *Public : mâles, femelles, lapins à l'engraissement, reproducteurs*

ALIMENTATION

Energie	Acheté	Mélange de triticale-blé, avoine, luzerne et pois	80 g/jour pour les mâles et femelles au repos A volonté pour les lapins à l'engraissement et les femelles allaitantes
	Acheté	Granulés complets	30g/jour pour les mâles et femelles au repos A volonté pour les lapins à l'engraissement et les lapines allaitantes
Fibres	Autoproduit	Foin	A volonté
	/	Pâturage	Accès libre
Minéraux	/	/	/

Variation sur l'année : aucune
Autonomie alimentaire : 40%

ABREUVEMENT

Origine : *eau du réseau*
Traitement : *aucun*
Contenant : *réservoir de 8L avec pipette, possibilité de raccorder au réseau*

REPRODUCTION

Origine des reproducteurs : *élevages conventionnels (femelles) et petits élevages locaux (mâles)*
Races : *Fauve de Bourgogne, Néo-Zélandais blanc ou coloré*
Croisements : *oui*

MALADIES ET PROPHYLAXIE

Cas de VHD : *avril 2020*
Impact : *trentaine de lapereaux*
Vaccination : *oui*

Cas de myxomatose : *non*
Impact : *nul*
Vaccination : *non*

Coccidiose : *peu*
Impact : *faible*
Prévention : *moyens efficaces difficiles à trouver*

ABATTAGE ET TRANSFORMATION

Lieu d'abattage : *à la ferme*
Type d'abattoir : *tuerie (réflexion pour passer en abattoir CE rapidement)*
Poids carcasse moyen : *1,8 kg*

COMMERCIALISATION

Format de vente : *entier, découpé (râbles, cuisses, avants, abats)*
Voies de commercialisation : *vente directe, magasins de producteurs, marchés, AMAP, traiteur*
Prix de vente : *15,20€ à 27,20€/kg vif*

Résultat économique

Une année de recul n'est pas suffisante pour extraire des données économiques représentatives. Avec 10 000 volailles fermières produites par an, l'atelier volailles est, aujourd'hui, l'atelier principal sur la ferme. L'atelier lapin bio constitue un complément de revenu.

FOCUS

« Je possède deux ateliers de production, volailles et lapins, et pour chacun d'eux les animaux sont abattus à la ferme. Ne pouvant abattre les deux espèces le même jour j'ai dû organiser ma semaine pour pouvoir respecter les contraintes sanitaires de nettoyage et désinfection. Mes lapins sont donc abattus le dimanche matin tandis que les volailles le sont le lundi.

Je réalise l'abattage seul. De l'étourdissement à la mise sous vide les étapes sont multiples (saignée, dépeçage, ressuyage, découpage). Une fois les lapins mis sous vide, ils sont distribués dans les différents points de vente avec une DLC de 10 jours. Si toutefois les stocks ne sont pas écoulés dans un délai de 7 jours, je récupère la marchandise et la surgèle dans un atelier de transformation voisin (nouvelle DLC de 1 an). Une fois une certaine quantité atteinte je peux transformer. Je devrais prochainement faire des galantines, après un an d'installation c'est une première.

Si abattre à la ferme me permet de maîtriser la traçabilité de mes produits, de leur naissance à leur commercialisation, cela demande des investissements tant personnels (activité chronophage) que matériels (tuerie, chaîne d'abattage). Par ailleurs, la gestion des déchets (cadavres, viscères...) est difficile sur des petits volumes et onéreuse. »

⑤ Carine POTEAUX : Le lapin bio en filière semi-longue

« Après 4 ans, je suis toujours en train de construire des abris mobiles. Il faut se donner le temps de s'installer. Si j'avais à recommencer je le ferais de manière progressive, étape par étape, avec une dizaine de lapines au départ. »

Identité
Carine POTEAUX
Les Lapins buissonniers
Pont-de-Buis-lès-Quimerch (29)

Région agricole
Bassin géologique : Massif Armoricain

Climat : *océanique*

Objectifs

Après des études de bibliothécaire et différents emplois dans cette voie mais également dans le journalisme ou la communication, Carine souhaitait construire son projet agricole. Elle réalise son BPREA en 9 mois sur les années 2013 et 2014 avant d'acheter ses premières terres. Commence alors la création de son élevage de lapins bio, animaux avec lesquels elle a toujours été très liée. En 2016, Carine lance sa production et vend ses premiers lapins.

DONNÉES GÉNÉRALES DE LA FERME

- **Historique :**
  Terres bio non exploitées
  En bio depuis : 2016
- **Atelier(s) :** *lapins*
- **UTH :** *1*
- **SAU :** *12 ha*

ATELIER LAPIN BIO

Date de création : *2016*
Début de la production : 2016

Situation actuelle :
- *Mères : 20*
- *Mâles : 3*
- *Lapins produits : pas de production en 2019 car attaque de chien*
- *UTH : 0,5*
- *Temps de travail moyen : 3 heures/jour*
- *SAU : 7 ha*

Objectifs d'installation :
- *Mères : 30*
- *Lapins produits : 720/an*

LOGEMENT

Abris mobiles : 42

Situation actuelle :
- *Surface intérieure : 0,65 à 1,05 m²*
- *Surface extérieure : 2,6 à 2,8 m²*
- *Public : mâles, femelles, lapins à l'engraissement, reproducteurs*

Prédateurs :
Animaux : *chiens, fouines*
Fréquence d'attaque : *fréquent*
Dégâts :
2017 (chiens, 40% de pertes),
2019 (chiens, 100% de pertes)

ALIMENTATION

Energie	Autoproduit ou acheté	Mélange d'avoine ou de seigle (50%), maïs, luzerne en bouchon, orge, épeautre, pois, avoine nue	95g/lapin/jour en rationnement A volonté pour les mères allaitantes
Fibres	Autoproduit	Foin de prairie naturelle	A volonté
	/	Pâturage	Accès libre
Minéraux	/	/	/

Variation sur l'année : en période de gel, la ration peut être doublée pour compenser les dépenses énergétiques liées à la thermorégulation. Pendant l'hiver, de novembre à février, des racines (carottes, rutabaga, betteraves fourragères) sont incluses dans la ration.

ABREUVEMENT

Origine : *eau du réseau*
Traitement : *ajout d'argile bentonite*
Contenant : *bouteille retournée d'1,5L, système glouglou*

REPRODUCTION

Origine des reproducteurs : *élevages fermiers (clapier familial) ou échanges entre éleveurs bio*
Races : *Fauve de Bourgogne, Normand, Bleu de Vienne, Lapin chèvre*
Croisements : *toute race*
Critères de sélection :

- *Femelles : nombre de lapereaux par portée, taille des lapereaux, gabarit*
- *Mâles : qualité de la saillie, gabarit*

Âge de renouvellement : 24 mois maximum (objectif)

MALADIES ET PROPHYLAXIE

Cas de VHD : *février 2019*
Impact : *5 morts*
Vaccination : *oui*

Cas de myxomatose : *2016*
Impact : *2 morts*
Vaccination : *non*

Coccidiose : *rare*
Impact : *faible*
Prévention : *argile bentonite dans l'eau, vermifuge en cure si nécessaire, cure de chlorure de magnésium*

ABATTAGE ET TRANSFORMATION

Lieu d'abattage : *Landrévarzec (29)*
Type d'abattoir : *CE certifié AB*
Poids carcasse moyen : *1,5-1,6 kg*

COMMERCIALISATION

Format de vente : *entier, pâté (femelles de réforme uniquement)*
Voies de commercialisation : *Bretagne Viande Bio*
Prix de vente : *15,25€ HT/kg*

Résultat économique

Part des ateliers dans le revenu de l'éleveur

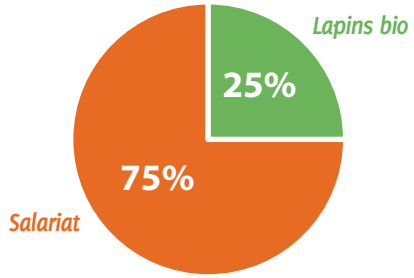

FOCUS

« Je vends mes lapins par le biais de Bretagne Viande Bio (BVB) depuis 2017. Etant donné les différents emplois que j'occupe cela est un confort.

Les jours d'abattage et de ramassage sont fixes et me permettent d'organiser ma semaine à l'avance. J'emmène mes lapins à l'abattoir le lundi, à Landrévarzec, puis les récupère en cartons le mardi pour les stocker au Faou.

Le mercredi, un camion BVB récupère les lapins au Faou puis la distribution ne dépend plus de moi. Ce système me fait gagner du temps, de l'argent mais donne surtout de la souplesse. »

⑥ Pascal ORAIN : Adapter sa conduite en fonction des saisons

« Les points clés de l'élevage de lapins sont la reproduction, l'alimentation et les conditions d'hébergement. Même s'il ne faut rien négliger, une fois ces points maîtrisés il est plus facile de rebondir en cas de difficultés. La palpation est un élément clé pour la réussite sur mon élevage, je la pratique à partir de 9 jours après l'accouplement. »

Identité
Pascal ORAIN
EARL Saveurs du Râble
Launay-Villiers (53)

Région agricole
Bassin géologique : Massif Armoricain

Climat : *océanique*

Objectifs

Fils d'agriculteurs, Pascal a toujours souhaité être agriculteur. Après un BTS agricole puis un DU d'agent de développement, il réalise un service civil comme objecteur de conscience avant de travailler dans l'animation auprès de jeunes ruraux et également d'agriculteurs. C'est au fil des rencontres que son projet d'installation refait surface. Il teste, en 1998, l'élevage de lapins avec 10 premières lapines avant de s'installer en 2000. A l'installation, l'objectif était de créer un projet agricole à taille humaine, avec de l'élevage et de vivre de l'activité de la ferme en cohérence avec ses idées (produits sains, en relation directe avec le consommateur, maîtrise de la production à la vente). Pascal souhaitait dépasser l'aspect économique de l'élevage au profit des aspects environnemental et social.

DONNÉES GÉNÉRALES DE LA FERME

- **Historique :**
  Ancienne ferme bio
  En bio depuis : 1995
- **Atelier(s) :** *bovins, ovins, lapins*
- **UTH :** *2*
- **SAU :** *37 ha*

ATELIER LAPIN BIO

Date de création : *1998*
Début de la production : 2000

Situation actuelle :
- *Mères : 60-65*
- *Mâles : 12*
- *Lapins produits : 1200-1500/an*
- *UTH : 0,8*
- *Temps de travail moyen : 4 heures/jour*
- *SAU : 7 ha*

Objectifs d'installation :
- *Mères : 60*
- *Lapins produits : 1200-1500/an*

LOGEMENT

Abris mobiles : 95

Situation actuelle :
- *Surface intérieure : 0,5 à 0,6 m²*
- *Surface extérieure : 2,2 à 2,4 m²*
- *Public : femelles suitées, jeunes lapins, reproducteurs*

Parcs fixes : 16

Situation actuelle :
- *Surface extérieure : 625 à 1000 m²*
- *Public : lapins à l'engraissement*

Prédateurs :
Animaux : *chiens*
Fréquence d'attaque : *régulière*
Dégâts : *2005 (chiens, 33% du cheptel), 2009 (chiens, 25% du cheptel)*

ALIMENTATION

Energie	Autoproduit	Mélange avoine, pois, orge, triticale	20g pour les lapereaux A volonté pour les reproducteurs selon leur stade physiologique
	Acheté	Granulés	10g pour les lapereaux A volonté pour les reproducteurs selon leur stade physiologique
Fibres	Autoproduit	Foin de prairie avec légumineuses	A volonté
	/	Pâturage	Libre d'accès
Minéraux	Acheté	Lithothamne + sel de Guérande	Un petit tas au coin de la cage à disposition

Variation sur l'année : ajout de branches d'arbres fourragers pendant l'été (frêne par exemple)

ABREUVEMENT

Origine : *eau du réseau*
Traitement : *vinaigre de cidre, huiles essentielles, homéopathie, argile bentonite, chlorure de magnésium*
Contenant : *bouteille retournée d'1,5L, système glouglou*

REPRODUCTION

Origine des reproducteurs : *auto-renouvellement, échange entre éleveurs bio*
Races : *Fauve de Bourgogne, Géant des Flandres, Géant papillon, Normand*
Croisements : *oui*
Critères de sélection : *gabarit, développement du râble, qualité des pattes et des oreilles, homogénéité de la portée de naissance, prolificité, état des lapereaux au sevrage,...*
Âge de renouvellement : *3-4* ans

MALADIES ET PROPHYLAXIE

Cas de VHD : *2017*

Impact : *200 lapins*
Vaccination : *oui*

Cas de myxomatose : *2007*

Impact : *quelques lapins*
Vaccination : *ponctuelle sur une partie de l'élevage l'été*

Coccidiose :

Prévention : *huiles essentielles, homéopathie, vinaigre de cidre, co-pâturage, déplacement des abris*

ABATTAGE ET TRANSFORMATION

Lieu d'abattage : *à la ferme pour la vente directe, et à Erbrée (35) pour BVB*
Type d'abattoir : *tuerie, et abattoir CE pour BVB*
Poids carcasse moyen : *1,7-1,8 kg*

COMMERCIALISATION

Format de vente : *entier*
Voies de commercialisation : *BVB (70%), et vente directe (AMAP, marchés, dépôt fermier, Biocoop de Vitré)*
Prix de vente : *15,25€ HT/kg*

Résultat économique

Part des ateliers dans le revenu de l'éleveur

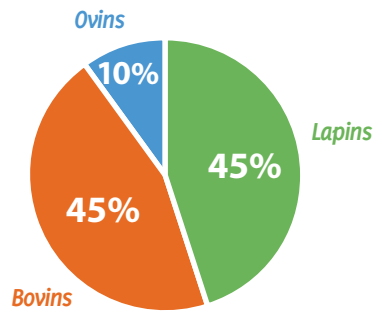

FOCUS

« Les saisons ont un impact sur la vie des lapins et sur la conduite d'élevage qu'il faut adopter. Que ce soit le logement ou l'alimentation, leur gestion doit se réfléchir en fonction des saisons ou plutôt des conditions climatiques.

En termes de logement, mes lapins sont sur les terres les plus saines de l'exploitation. Pour autant, certaines zones restent plus humides ou plus ombragées que d'autres. C'est sur ces critères que je vais pouvoir adapter ma conduite des logements. En été, je privilégie les zones ombragées et les zones humides où l'herbe est plus abondante et la température moins élevée. L'ajout de foin sur le haut des abris mobiles et de bottes de paille, ou laine de moutons, sur la partie abritée permet d'apporter ombre et fraîcheur aux animaux. Le foin apparaît également comme un complément alimentaire. L'hiver, j'évite les bordures de haies. Le dégel au-dessus des abris crée une humidité ambiante peu appréciable en élevage de lapins. En parcs fixes, il est plus difficile d'agir. Pour apporter de l'ombre je mets en place des tôles et palettes dans les enclos car je ne peux malheureusement pas déplacer les arbres entre l'été et l'hiver.

Concernant l'alimentation, j'apporte des branches d'arbres fourragers l'été. Actuellement je mets du frêne. Je m'oriente de plus en plus vers cela pour faire face aux périodes où la pousse de l'herbe est réduite. A contrario, lorsqu'elle est la plus importante, au printemps mais également à l'automne, j'essaie de réguler le pâturage et d'augmenter la consommation de foin pour limiter les désordres intestinaux.

A chaque saison ou changement de temps (soleil, chaleur, pluie, humidité...), je change les pratiques de soins aux animaux, entretien du logement, protections, alimentation...»

⑦ Laura ZUANELLA : Des lapins pour 2020/2021

« Avec Antoine, nous nous sommes installés en début d'année 2020. Si nos activités principales sont la production de viande d'agneau et la culture de légumes plein-champ, nous souhaitions développer de petits ateliers complémentaires. L'envie de créer un atelier lapin vient de mon attirance pour l'animal mais aussi de mon goût pour sa viande. Si le projet était déjà présent dans nos esprits depuis longtemps, la rencontre d'éleveurs en cours d'installation n'a fait que le confirmer.»

Identité
Laura ZUANELLA
La ferme de Barband
Pelousey (25)

Région agricole
Bassin géologique : Jura

Climat : *continental*

DONNÉES GÉNÉRALES DE LA FERME

- **Historique :**
  Elevage laitier biologique
  En bio depuis : 2002
- **Atelier(s) :** *bovins, ovins, porcins, lapins, légumes plein champ*
- **UTH :** *2*
- **SAU :** *68 ha*

ATELIER LAPIN BIO

Date de création : *2020*

Situation actuelle :
- *Mères : 5*
- *Mâles : 2*
- *SAU : 2 ha*

Objectifs d'installation :
- *Mères : 20*
- *Lapins produits : 300/an*

REPRODUCTION

Origine des reproducteurs : *particuliers*
Races : *Fauve de Bourgogne, Sablé des Vosges*
Croisements : *non*

ABATTAGE ET TRANSFORMATION (OBJECTIFS)

Lieu d'abattage : *à la ferme*
Type d'abattoir : *tuerie*

COMMERCIALISATION (OBJECTIFS)

Format de vente : *entier ou demi*
Voies de commercialisation : *vente directe, magasins de proximité, restaurants*

Résultat économique (objectifs)

L'atelier lapin bio vient en complément des deux ateliers principaux qui sont la culture de légumes plein champ et l'élevage d'agneaux.

FOCUS

"La création de l'élevage est quelque peu difficile. Avec la pandémie, les entreprises ont cessé leur activité et les livraisons ont été retardées. Les logements ne sont donc pas encore construits et la période des foins et de la moisson ne nous a pas permis d'avancer. Nous espérons pouvoir finir les abris mobiles rapidement pour ensuite convertir les lapins, déjà présents sur la ferme.

Pour la commercialisation nous souhaitons privilégier les circuits courts que nous exploitons déjà pour les autres productions. Nous avons également été sollicités par des restaurants. Nous souhaitons nous lier à eux puisqu'ils permettront de valoriser et mettre en avant le lapin directement dans l'assiette. »

Ce guide a été rédigé grâce aux apports de différents acteurs : éleveurs, animateurs, chercheurs, porteurs de projet, experts, vétérinaires ou encore professeurs. Cette collaboration est possible grâce aux rencontres annuelles permettant de se former, échanger, partager, débattre sur la conduite de l'élevage de lapins bio.

De nombreuses références et données sont issues de retour d'expériences de producteurs. Elles sont fortement liées à un contexte pédoclimatique défini. Par conséquent, tout n'est pas reproductible dans tous les systèmes, mais les logiques de conception, dimensionnement, conduite et points d'attention restent les mêmes. Nous vous encourageons à appliquer les principes de base en les adaptant à votre zone géographique.

Ce guide donne des repères. Il est important de les confronter aux terrains par le biais de stages, salariats mais aussi de rencontres entre producteurs lors de journées d'échanges pratiques ou de formations techniques. Ces moments sont importants !

Contacts

- **CAB Pays de la Loire : animation de l'association AELBF**
  Tél : 02.41.18.61.44 et courriel : cab.productions@biopaysdelaloire.fr

- **Civam Bio 53 : accompagnement technique et porteurs de projet**
  Tél : 06.95.82.60.01 et courriel : productionsanimales@civambio53.fr

- **ITAB**
  Institut Technique de l'Agriculture Biologique
  9, rue André Brouard - BP 70510 - 49105 ANGERS CEDEX 02
  Tél. : 02 41 18 61 55 ou 06 13 92 34 58
  Mail : antoine.roinsard@itab.asso.fr

- **INRAE Occitanie-Toulouse**
  Thierry Gidenne, GenPhySE,
  chemin de Borde rouge – Auzeville - CS 52627 - 31326 Castanet-Tolosan Cedex
  Tel 05 61 28 51 03
  Mail : thierry.gidenne@inrae.fr

Sources bibliographiques

AELBF. Qui sommes-nous ? [en ligne]. AELBF [28/05/2020]. http://aelbf.fr/qui-sommes-nous/

Agence Bio. La consommation bio en hausse en 2019 stimule la production et la structuration des filières françaises [pdf en ligne]. Agence Bio, 2019 [10/08/2020]. https://www.agencebio.org/wp-content/uploads/2020/07/DP-AGENCE-BIO-CHIFFRES-2019_def.pdf

Agreste Nouvelle-Aquitaine. Filière cunicole [pdf en ligne]. Draaf Nouvelle-Aquitaine, mis à jour en mai 2019 [11/08/2020]. http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA_filierecunicole2019_cle833b11.pdf

AV. CUNIPAT Analyse et conception de modes de gestion intégrés (pâturage, production, santé animale) en systèmes cunicoles AB [en ligne]. INRAE, 03/07/2015, mis à jour le 02/07/2020 [25/05/2020]. https://www6.inrae.fr/comite_agriculture_biologique/Les-outils-de-recherche/Les-programmes-INRA-dedies-a-l-AB/Inra-AgriBio/AgriBio-4/CUNIPAT

CIWF. L'élevage des lapins de chair [en ligne]. CIWF, 2012 [19/05/2020]. https://www.ciwf.fr/animaux-delevage/lapins/

CLIPP. Plan de filière lapin 2018-2022 [pdf en ligne]. Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, 2017 [16/04/2020]. https://agriculture.gouv.fr/telecharger/88269?token=5379556ea1cd3332952a808cb907c365

FNAB. Qui sommes-nous ? [en ligne]. FNAB, non renseignée [11/08/2020]. https://www.fnab.org/un-reseau-des-valeurs-des-hommes/qui-sommes-nous

FOUCHER F. Une filière à la traine Les Lapins bio sauront-ils rebondir ? [pdf], janvier-février 2017, n°109, Biofil, p.57-60.

GIDENNE et al. Le lapin - De la biologie à l'élevage, Quæ, 2014, 291 pages.

IFOP. Etude sur l'image de la viande de lapin et de la filière cunicole [pdf en ligne]. IFOP, 2018 [20/05/2020]. https://www.ifop.com/publication/etude-sur-limage-de-la-viande-de-lapin-et-de-la-filiere-cunicole/

ITAB. Alimentation du lapin en élevage biologique [pdf en ligne] ITAB, 2012 [18/05/2020]. http://www.itab.asso.fr/downloads/fiches-elevage/3_fiche_lapins_alimentation.pdf

ITAB. Cadre réglementaire pour l'élevage cunicole biologique [pdf en ligne]. ITAB, 2012 [28/05/2020]. http://www.itab.asso.fr/downloads/fiches-elevage/1_fiche_lapins_cadre_reglementaire.pdf

ITAB. Les différents modes de logement du lapin biologique [pdf en ligne]. ITAB, 2012 [18/05/2020]. http://www.itab.asso.fr/downloads/fiches-elevage/2_fiche_lapins_logement.pdf

ITAB. Lapinbio [en ligne]. ITAB [25/08/2020]. http://itab.asso.fr/programmes/lapinbio.php

LEBAS et al. Le lapin – Elevage et pathologies [pdf en ligne]. FAO, 1981 [16/06/2020]. http://www.fao.org/3/t1690f/t1690f00.htm

Réseau CIVAM. Notre fonctionnement [en ligne]. Réseau CIVAM, non renseignée [11/08/2020]. https://www.civam.org/notre-w/

UZUREAU A. Bilan d'activités 2018 [pdf en ligne]. CAB Pays de la Loire, 2018 [18/08/2020]. http://www.biopaysdelaloire.fr/wp-content/uploads/2019/03/RAPPORT_ACTIVITE_CAB_2018_BD.pdf

Nous souhaitons adresser nos plus sincères remerciements à l'ensemble des éleveur-se-s du réseau Bio et de l'Association de lapin bio de France, acteur-rices principaux de ce guide. En effet, c'est grâce à eux/elles que ce projet a pu aboutir et nous tenons à souligner leur disponibilité, leur intérêt pour le projet. Nous remercions également Maud Leray stagiaire au Civam Bio 53 qui a rédigé le guide ainsi que le comité de pilotage qui a suivi ce travail (éleveur-se-s, animateur-rice-s du réseau CAB, chercheur-se-s, vétérinaires).

Guide éleveur.se.s

Elever des Lapins BiO

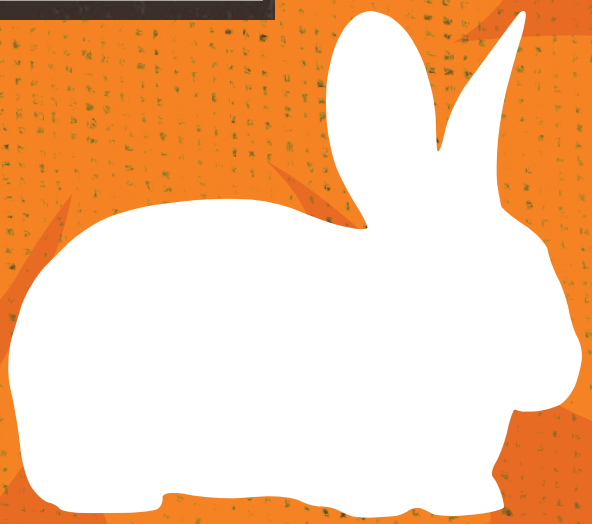

Avec le soutien technique de

INRAE – la science pour la vie, l'humain, la terre

ITAB – Institut Technique de l'Agriculture Biologique

Avec le soutien financier de

GIEE – Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION – Liberté Égalité Fraternité

Liberté • Égalité • Fraternité – RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

AVEC LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

CAB
Les Agriculteurs BIO des Pays de la Loire

www.biopaysdelaloire.fr